

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
 Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30
 Etranger . . . 46.— 23.— 11.50 4.—
 On s'abonne à toute époque.
 Abonnements-Poste. 30 centimes en sus.
 Changement d'adresse. 50 centimes.
 Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

et du Vignoble Neuchâtelois

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps y ou son espace.
 Canton. 20 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.
 Réclames 75 c. min. 3.75.
 Suisse. 30 c. (une seule insertion min. 3.—), le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c. min. 5.— Réclames 1.— min. 5.—
 Etranger. 40 c. (une seule insertion min. 4.—), le samedi 45 c. Avis mortuaires 45 c. min. 6.— Réclames 1.25 min. 6.25.
 Demander le tarif complet

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHÂTEL
Permis de construction

Demande de M. Eugène Gallo de construire une maison d'habitation au Suchiez (coteau du Chanet).
 Les plans sont déposés au bureau du Service des bâtiments. Hôtel Municipal, jusqu'au 9 décembre 1925.
 Police des constructions.

VILLE DE NEUCHÂTEL
Permis de construction

Demande de M. Arthur Bura de construire neuf maisons d'habitation au Suchiez (coteau du Chanet).
 Les plans sont déposés au bureau du Service des bâtiments. Hôtel Municipal, jusqu'au 9 décembre 1925.
 Police des constructions.

COMMUNE de Chézard-St-Martin

VENTE DE BOIS DE SERVICE

La Commune de Chézard-St-Martin vendra par voie d'enchères publiques, le jeudi 10 décembre à 13 h. 1/2, dans la salle communale, au collège, environ 650 m³ de bois de service, épicéa et sapin, en billons et charpentes. Le plupart des bois sont de premier choix. — Pour les visiter, s'adresser à Ernest Girardier, garde-forestier, à St-Martin.

Chézard, 25 novembre 1925.

R 1051 C Conseil communal.

IMMEUBLES

A vendre ou à louer tout de suite ou pour époque à convenir.
maison neuve
 de deux logements de cinq-cinq chambres, baign et tout confort, jardin et vue, à proximité de la gare. — S'adresser à J. Malbot, Fahys 27, Téléphone 10.93.
 A louer petit logement de deux chambres et dépendances. Prix: 30 fr. par mois.

À vendre ou à louer au Chanet

jolie propriété, bien située et bien aménagée: maison neuve, dépendances et jardin. Entrée en jouissance, St-Jean 1926. S'adresser Etude G. ETTER, notaire, 8, rue Purry.

ENCHÈRES

ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 3 décembre 1925, dès 14 heures, on vendra par voie d'enchères publiques, à la rue des Beaux-Arts, No 13, 2^{me} étage à droite, à Neuchâtel, les objets mobiliers ci-après:
 Un dressoir Henri II, noyer ciré, une desserte, dessus marbre, un salon Louis XV, comprenant: un canapé, deux fauteuils et quatre chaises; une vitrine Louis XV, verni Martin, un bureau de dame, Louis XV, un tabouret Louis XV et un pouf, une armoire à glace, noyer ciré, un lit noyer ciré, deux places, avec sommier, une table noyer ciré, un lit fer laqué blanc, sommier métallique, deux chaises Louis XV, un petit bureau avec étagère, une pendule, trois paires de grands rideaux avec cantonnières, velours vert et or, deux tables de cuisine et un petit lit de fer, une place;
 une machine à écrire Underwood et huit montres or pour dames.
 Paiement comptant.
 Neuchâtel, le 28 novembre 1925.
 Le greffier du Tribunal II: Ed. NIKLAUS.

Enchères publiques

Jeudi 3 décembre 1925, dès 9 heures, la Direction des Postes de Neuchâtel fera vendre par voie d'enchères publiques, au local des ventes, rue de l'Ancien Hôtel de Ville, à Neuchâtel:
 Les objets trouvés ainsi que les paquets tombés en rebut dans les bureaux de poste de l'arrondissement de Neuchâtel.
 Paiement comptant.
 Neuchâtel, le 28 novembre 1925.
 Le greffier du Tribunal II: Ed. NIKLAUS.

A VENDRE

A vendre une pendule neuchâteloise
 un fauteuil Louis XVI (ancien), une pendule à poids avec cabinet, une bibliothèque de salon, en acajou, un lit à une place intérieur neuf et une table à ouvrage. S'adresser au Chalet des Allées près de Colombier.

A VENDRE

un petit char à pont et brancard, force 800 kg., tout neuf, une jolie table ronde noyer, à l'état de neuf, petite presse à copier et réchaud à gaz à deux feux. S'adresser rue du Château No 5, Peseux.

A la Ménagère

2, Place Purry - Téléph. 714 Neuchâtel



Falots
 tempête
 Lampes
 appliquées
 Réchauds
 à gaz, à
 pétrole et à
 alcool
 TIMBRES
 N. & J. 5 %

Marrons

en sacs de 10-15 kg., à 35 le kg. en colts de 50-100 kg., par chemin de fer, 30 c. le kg. Expéditeur: Alfredo Tonchio, Boveredo (Grisques).

ENCHÈRES

Enchères publiques de mobilier A PESEUX

Pour suivre aux opérations de vente du mobilier dépendant des successions Gabriel-Perrotet, il sera exposé aux enchères publiques, le mardi 5 décembre 1925, dès 14 heures, au nouveau collège, à PESEUX, ce qui suit:
 un bureau-secrétaire, un dressoir, trois lits complets, un buffet deux portes, deux commodes, une chiffonnière sept tiroirs, un lavabo dessus marbre pouvant être utilisé par un coiffeur, trois tables de nuit, un canapé, un cartel, deux tables, un potager et accessoires et une couleuse.
 Paiement comptant.
 Boudry, le 30 novembre 1925.
 Greffier du Tribunal.

IMMEUBLES

A vendre, centre de la ville, belle propriété, 12 chambres, grand jardin. Terrain à bâtir. Etude BRAUEN, notaires, Hôpital 7.

Restaurant

A vendre restaurant-hôtel avantageusement connu, dans un site très fréquenté du canton de Neuchâtel. Affaire de bon rapport ayant fait ses preuves. S'adresser par lettre sous chiffres S.S. 614 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

Peseux, belle grande villa. Beau jardin. Prix très avantageux. Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

A VENDRE

A vendre pour cause de double emploi.
voiturette « Hinstin »
 deux places, excellente grimpeuse. Eclairage électrique. — Bas prix. Offres sous JH 618 Y aux Annonces-Suisse S. A. Yverdon. JH 618 Y.

A VENDRE

Martini, type V 8, 10-12 HP, parfait état de marche, carrosserie interchangeable en torpédo et pont, lumière acétylène. — Prix d'occasion très avantageux. S'adresser par écrit sous L. 489 au bureau de la Feuille d'avis.

Tapis d'Orient

Tapis fait à la main, prix très avantageux. S'adresser Faubourg de l'Hôpital 85, 1^{er}, à dr.

Piano

à vendre, faute d'emploi, à prix très avantageux. — S'adresser Avenue DuPeyrou 2 (en face du Palais).

À enlever

immédiatement pour cause de départ: un mobilier chambre à coucher, sept chaises et une table antique, tables et chaises diverses, deux radiateurs électriques, rideaux, batterie de cuisine, accessoires de ménage et lessiverie, services toilette, beau landeau enfant marque « Vincent », un service de table terre de fer décorée, un service cristaux Baccarat, superbes services porcelaine modernes, à thé et café. — S'adresser Crêt Tacconnet 40, 1^{er} étage.

Marrons 1^{er} à fr. 0.30 p. kg. Belles noix à fr. 0.90 p. kg. Figues à fr. 1.— et 0.90 p. kg. Oranges à fr. 0.60 p. kg. envoi MARIANI Tiz., Claro TESSIN

A vendre une vache

bonne laitière, prête au troisième veau.
 A la même adresse une forte glisse à un cheval état de force. S'adresser chez Griseur, Maison des Bois sur Enges.

OCCASION

Plusieurs armoires à une et deux portes et à glace, commodes sapin et noyer, tables, tables de nuit, lavabos, glaces, etc. — S'adresser Ruelle Breton 1 (vis-à-vis du Temple).

Au Bûcheron

NEUCHÂTEL
 Finisés, visitez nos magasins sans engagements pour vous, vous y trouverez un grand choix de chambres à coucher et salles à manger, une quantité d'autres meubles qui vous sont indispensables et qui sont cotés aux plus bas prix.
 La bienfaisance de ces meubles est garantie.
 Maison de confiance.
 M. REVENU Ecluse 7 et 23

A VENDRE UN CAFÉ

à La Chaux-de-Fonds, pour cause de décès et cessation d'exploitation
 installé confortablement, comprenant une grande salle pour concerts et théâtres, convenant également pour noces, baptêmes, réunions de famille. Grand jardin ombragé pour concerts. Prix exceptionnellement avantageux. Pour tous renseignements, s'adresser à G. MEIER-ZIMMERMANN, Zollhofen (Berne).

OFFICE DES POURSUITES DE NEUCHÂTEL

Enchère publique d'immeuble

Le lundi 18 janvier 1926, à 11 heures, au bureau de l'Office des Poursuites à Neuchâtel, Hôtel de Ville, 2^{me} étage, l'immeuble ci-après désigné appartenant au citoyen Marius Bugnon, domicilié à Yverdon, sera vendu par voie d'enchères publiques à la réquisition d'un créancier hypothécaire.
 Cet immeuble est désigné comme suit au CADASTRE DE NEUCHÂTEL
 Article 3534, pl. fo 38 et 39, Nos 55, 55 à 58, Aux Poudrières, bâtiment, places et bois de 769 m².
 Pour une désignation plus complète, comme aussi pour les servitudes concernant cet immeuble situés Poudrières No 10, l'extrait du registre foncier pourra être consulté en même temps que les conditions de vente.
 Assurance des bâtiments: Fr. 9900.— plus 50 % d'assurance supplémentaire.
 Estimation officielle: Fr. 11,500.—
 Les conditions de la vente, qui aura lieu conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, seront déposées à l'Office soussigné à la disposition des intéressés, dix jours avant celui de l'enchère.
 Par la présente, les créanciers registres et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné jusqu'au 15 décembre 1925, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà émise ou dénoncée au remboursement le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne sont pas constatés dans les registres publics.
 Devront être annoncées dans le même délai, toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire du droit cantonal ancien et qui n'ont pas encore été inscrites dans les registres publics. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble à moins que, d'après le Code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même au rattachement au registre foncier.
 Donné pour trois insertions à sept jours d'intervalle dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.
 Neuchâtel, le 23 novembre 1925.
 OFFICE DES POURSUITES:
 Le déposé: A. HUMMEL

Office des faillites de Boudry

Enchère publique d'une maison

renfermant un garage et divers locaux pour ateliers
 L'office des faillites de Boudry vendra par voie d'enchère publique le mercredi 6 janvier 1926, à 15 heures, dans la Salle du Tribunal, à Boudry, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la masse en faillite de André Marchand, garagiste, à Boudry, savoir:
 CADASTRE DE BOUDRY
 Art. 2479, Moulin du Haut, bâtiments et places de 458 m².
 Il s'agit d'un bâtiment composé de deux corps; le premier à l'ouest comporte au rez-de-chaussée un garage et atelier de mécanicien; au 1^{er} étage un vaste local utilisable comme atelier de petite mécanique ou d'horlogerie; au 2^{me} étage un logement de quatre chambres et dépendances.
 Le deuxième corps du bâtiment, à l'est, comporte un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage, renfermant des locaux pouvant être utilisés comme ateliers.
 Estimation cadastrale ancienne: Fr. 20,000.—
 Estimation cadastrale nouvelle: Fr. 28,000.—
 Assurance (avec supplément de 20 %): Fr. 57,400.—
 Estimation officielle: Fr. 21,200.—
 Sont compris comme accessoires immobiliers quelques transmissions et poutres, qui pourront être vendues séparément sur demande.
 Les titulaires de servitudes qui, sous l'empire de l'ancien droit cantonal, ont pris naissance sans inscription au Registre foncier, et qui n'ont pas encore été inscrites, sont sommés de produire leurs droits à l'office soussigné, dans les vingt jours, avec preuves à l'appui.
 Sommation est faite aux créanciers hypothécaires et autres intéressés de produire à l'office, dans le même délai, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et frais.
 Ceux d'entre eux dont le droit prime, d'après l'état des charges, un autre droit réel (servitude, charge foncière, droit de préemption, etc.) sont informés qu'ils peuvent exiger le double mise à prix prévue à l'article 141 al. 3 L. P. s'ils en font par écrit la demande à l'office dans les dix jours, faute de quoi ils seront censés renoncer à ce droit.
 Les conditions de la vente, l'extrait du registre foncier ainsi que le rapport de l'expert sont déposés à l'office soussigné, où on doit également s'adresser pour visiter l'immeuble.
 Boudry, le 20 novembre 1925.
 OFFICE DES FAILLITES:
 Le déposé: H.-C. MORARD.

AUX ARMOURINS S. A.

NEUCHÂTEL

Gilets avantageux pour Dames



Anna
 Gilet laine, ravissantes teintes unies
 Fr: 9.90

Elise
 Joli gilet laine, nuances jaspées modernes
 Fr: 14.90

Emma
 Beau gilet, qualité lourde, teintes assorties
 Fr: 17.50

Ida
 Gilet moderne, tricot laine, rayures soie
 Fr: 19.90

Käthe
 Gilet laine, dernier genre, ravissantes dispositions
 Fr: 22.90

Erna
 Gilet élégant, nouvelles dispositions de nuances
 Fr: 23.75

LOGEMENTS

Pour cause de départ

à remettre tout de suite BEAU LOGEMENT de quatre pièces et dépendances. Visiter le soir, depuis 7 h. 3/4. Côte 107, 3me, à gauche.

A louer tout de suite, LOGEMENT de deux chambres, cuisine et garage. S'adresser Pension Monnier, rue St-Maurice 4.

A louer, courant janvier 1926, pour cas imprévu : LOGEMENT de quatre pièces, cuisine, chambre de bains, chambre de bonne, veranda, balcon, dépendances. S'adresser Poudrières 19, rez-de-chaussée, de préférence entre 13 et 14 heures.

A louer tout de suite, bel appartement moderne de sept pièces, salle de bains et dépendances. Belle situation à proximité de la gare. Faire offres à Case postale 6538. c.o.

Notaires Brauen Hôpital 7

Logements à louer : 4 chambres, remises à neuf, Portals, 2 chambres, Fausse-Brayes, 2-3 chambres, Temple-Neuf, 2 chambres, Pahys, 2 chambres, Moulins, 1-2 chambres, Château, 1 chambre, Fleury, Moulins. Beaux locaux industriels, Ecole, Quai Suchard, Moulins. Plusieurs caves, garde-meubles.

A louer, à l'ouest de la ville, appartement complètement neuf, comprenant quatre chambres, salle de bains et dépendances. Etude Pettipierre et Hotz.

Ecluse

A louer immédiatement logements de une et trois chambres. Etude René Landry, notaire, Bayon 4. (Tél. 14.24).

On offre à louer dans villa, à l'ouest de la ville, appartement confortable de cinq chambres et dépendances. Salle de bains chauffée central, jardin. — Etude Pettipierre & Hotz.

Pour cas imprévu, à remettre au Rocher un appartement de deux chambres, avec jardin. — Etude Pettipierre & Hotz.

Pour le 24 mars, aux Battieux, logement de trois chambres, chambre de bains installée, jardin. — Gérance des bâtiments, Hôtel municipal. c.o.

CHAMBRES

Chambre meublée, indépendante, chauffable, 30 fr. par mois. Grand Rue 14, 2me.

Belle grande chambre, à deux lits, au soleil, à louer, Sablon No 18, rez-de-ch., à gauche.

PESEUX

Châtelard 2, grande chambre confortable, tranquille, chauffable, au soleil, belle vue, avec ou sans pension, à louer tout de suite à personne d'ordre. Prix modéré.

Jolie chambre meublée, Moulins 83, 3me, à droite.

Chambre chauffable, (Plano), 1er Mars 24, 3me, à droite.

Jolie chambre chauffable, à personne rangée. Ecluse 16, 2me.

Deux jolies chambres meublées avec bonne pension. Prix modéré. Beaux-Arts 7, 3me c.o.

Chambre meublée, Avenue 1er Mars 10, 1er. c.o.

A louer dans maison particulière, chambre meublée, Avenue de la Gare 9.

LOCAT. DIVERSES

A LOUER

tout de suite, entresol de trois pièces. Convientrait pour bureaux, atelier de couture, magasin de modes, etc. — Pour tous renseignements, s'adresser à Frédéric Dubois, régisseur, rue St-Honoré 3, ville.

A louer, rue Hôpital, beaux locaux pour magasin, ateliers, bureaux. Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

Hôtel des Postes, Neuchâtel

POUR BUREAUX

A louer, dès maintenant, au 1er et au 2me étage du bâtiment, plusieurs locaux bien exposés.

Pour visiter et traiter, s'adresser à la Direction des postes, à Neuchâtel.

Demandes à louer

Monsieur cherche chambre indépendante chauffable, au centre de la ville. Ecrire sous chiffres P. Z. 616 au bureau de la Feuille d'Avis.

OFFRES

JEUNE FILLE de 17 ans, cherche bonne place pour aider au ménage. S'adresser à Emma Kunz, Brodhuis bei Wimmis.

PLACES

Monsieur, famille de commerçant, paralysé suite de maladie, cherche pour Locarno une volontaire ou domestique de 20 à 40 ans pour les travaux du ménage. Engagement de longue durée et bons traitements assurés. Salaire : 30 à 40 fr. par mois. Faire offres écrites avec photographie et références sous S. T. 556 au bureau de la Feuille d'Avis.

Famille distinguée de Bâle cherche jeune fille de bonne famille en qualité de VOLONTAIRE

Vie de famille. Petits gages. Adresser offres écrites sous chiffres V. F. 606 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche une jeune fille comme VOLONTAIRE

honnête et laborieuse. S'adresser à Mme Chable, Quai Ph. Godet 6.

On cherche pour tout de suite bonne à tout faire sachant bien cuire et parlant le français. Se présenter avec certificats et références. Sablon No 11, chez Mme V. Reutter.

Pour époque à convenir, ménage soigné de trois personnes, cherche honnête

JEUNE FILLE pour aider à tous les travaux ; connaissances de la cuisine pas exigées. Pas de parquets. S'adresser Schoon, Ervole 58.

On cherche pour ménage soigné de deux personnes une bonne

CUISINIÈRE ou remplaçante bien recommandée.

Demander l'adresse du No 602 au bureau de la Feuille d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

JEUNE GARÇON de 15 à 17 ans, trouverait place pour aider à soigner le bétail. Vie de famille. S'adresser chez Robert Boss, Le Côté sur Dombresson (Val-de-Ruz).

Sommelière

parlant les deux langues, connaissant très bien le service de restauration, cherche place pour tout de suite ou époque à convenir. A défaut aiderait au ménage. — Ecrire sous chiffres P. 16281 C. à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

Tissus de qualité

Advertisement for fabrics: Mouflon pure laine, pour manteaux, 140 centimètres, teintes mode le mètre 7.50 5.90; Velours de laine belle qualité souple, 125 cm. le mètre 7.50 9.50; Velours de laine qualité supérieure, 135/140 cm., toutes teintes le mètre 4.50 7.50; Ecossais pure laine, disposition et nuances nouvelles, pour robes, largeur 140 cm. le mètre 8.50 7.50; Serge pure laine, belle qualité, 140 cm., teintes mode le mètre 5.50 8.50; Gabardine 4.90 largeur 95/100 cm. le m. 8.50; Au Sans Rival PLACE PURRY

A VENDRE

Pour cause de cessation de commerce, à vendre tout de suite belle grande VITRINE blanche, grand ossier, balances, poids, corbeilles, etc. Demander l'adresse du No 612 au bureau de la Feuille d'Avis.

Pour cause de départ, à vendre une grande LUGE de quatre-six places, avec freins, à très bas prix. Demander l'adresse du No 611 au bureau de la Feuille d'Avis.

Cartes deuil en tous genres à l'imprimerie du journal.

Réchaud à gaz quatre feux et bouillotte, à vendre. S'adresser Ecole des Troncs No 6, 3me, à droite, Pesoux.

A vendre belle salle à manger état de neuf. Demander l'adresse du No 615 au bureau de la Feuille d'Avis.

AVIS DIVERS

Repassouse cherche journées S'adresser Treille 4, 1er.

Qui prêtait la somme de fr. 3000 à 4000 à personne honnête désirant reprendre bon commerce. Garantie et intérêt à convenir. S'adresser par écrit sous chiffres A. B. 613 au bureau de la Feuille d'Avis.

Qui prêtait à jeune commerçant abstinent, désireux d'intensifier son commerce, la somme de 800 FR. Intérêts 12 1/2 %. Sérieuses garanties. Faire offres écrites sous chiffres A. F. 609 au bureau de la Feuille d'Avis.

Chiffons propres blancs et couleurs sont achetés par l'imprimerie Delachaux & Niestlé S. A., Passage M. Meuron 2, Neuchâtel. c.o.

On désire acheter, à Neuchâtel ou environs, une petite maison avec jardin disponibles dès le début de 1926. Les offres, avec les renseignements relatifs à la surface et au prix, sont à adresser à l'Etude de MM. Clerc, à Neuchâtel.

Perdu sur la route de Neuchâtel-Cernier, une chaîne à neige Prière de la rapporter contre récompense au garage Moschard Place d'Armes, Neuchâtel.

Demandes à acheter

On demande à acheter un potager „Grude“ d'occasion avec bouillotte. S'adresser à Mme Chable, Quai Ph. Godet 6.

Recherche un appartement de deux chambres, avec jardin, à louer, à l'ouest de la ville, à l'ouest de la ville, à l'ouest de la ville.

Chambre meublée, indépendante, chauffable, 30 fr. par mois. Grand Rue 14, 2me.

Belle grande chambre, à deux lits, au soleil, à louer, Sablon No 18, rez-de-ch., à gauche.

Châtelard 2, grande chambre confortable, tranquille, chauffable, au soleil, belle vue, avec ou sans pension, à louer tout de suite à personne d'ordre. Prix modéré.

Jolie chambre meublée, Moulins 83, 3me, à droite.

Chambre chauffable, (Plano), 1er Mars 24, 3me, à droite.

Jolie chambre chauffable, à personne rangée. Ecluse 16, 2me.

Deux jolies chambres meublées avec bonne pension. Prix modéré. Beaux-Arts 7, 3me c.o.

Chambre meublée, Avenue 1er Mars 10, 1er. c.o.

A louer dans maison particulière, chambre meublée, Avenue de la Gare 9.

CHAMBRES

Chambre meublée, indépendante, chauffable, 30 fr. par mois. Grand Rue 14, 2me.

Belle grande chambre, à deux lits, au soleil, à louer, Sablon No 18, rez-de-ch., à gauche.

Châtelard 2, grande chambre confortable, tranquille, chauffable, au soleil, belle vue, avec ou sans pension, à louer tout de suite à personne d'ordre. Prix modéré.

Jolie chambre meublée, Moulins 83, 3me, à droite.

Chambre chauffable, (Plano), 1er Mars 24, 3me, à droite.

Jolie chambre chauffable, à personne rangée. Ecluse 16, 2me.

Deux jolies chambres meublées avec bonne pension. Prix modéré. Beaux-Arts 7, 3me c.o.

Chambre meublée, Avenue 1er Mars 10, 1er. c.o.

A louer dans maison particulière, chambre meublée, Avenue de la Gare 9.

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

Jeudi 3 décembre 1925, à 19 heures 45 précises

CONCERT SYMPHONIQUE HORS ABONNEMENT

avec le concours de ALFRED CORTOT, pianiste et de l'Orchestre de la Suisse Romande sous la direction de M. Ernest ANSERMET

Voir le Bulletin musical no 146

Prix des places : 5 fr., 4 fr., 2 fr. 50 (timbres non compris). Bilets en vente au magasin Fritsch Frères S. A., 4e lundi matin à jeudi soir, et le soir du concert à l'entrée.

Les sociétaires pourront se faire réserver leurs places habituelles chez M. Piaff, jusqu'au samedi soir 28 courant.

Les portes s'ouvriront à 19 h. 15

RÉPÉTITION GÉNÉRALE : Jeudi 3 décembre, à 14 h. Entrée fr. 3.— (gratuite pour les sociétaires)

NOTA : Ce concert se terminant à 21 h. 45 au plus tard, le départ par les trains de Bienne, La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers est assuré.

Mme Louise HIRT-ZORN

a l'honneur d'aviser son honorable et fidèle clientèle qu'elle a remis son SALON DE COIFFURE à son fils Henri ZORN.

Elle saisit cette occasion pour la remercier de la confiance qu'elle lui a toujours témoignée et la prie de bien vouloir la reporter sur son successeur.

Me référant à l'article ci-dessus j'ai l'honneur d'aviser la clientèle et le public en général, de Neuchâtel et des environs, que j'ai repris le salon de coiffure de ma mère

Madame Louise HIRT-ZORN, Concert 6

J'espère que par un travail soigné et irréprochable, je méritai la confiance que je sollicite.

Henri ZORN.

ARMÉE DU SALUT ECLUSE 20

JEUDI et VENDREDI dès 9 heures

Grande vente BUFFET INVITATION CORDIALE

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL FACULTÉ DES SCIENCES

M. BILLETER, professeur honoraire, donnera le jeudi, à 17 heures, dès le 3 décembre, un cours libre gratuit sur

la chimie des colloïdes

Prière de s'inscrire au secrétariat.

L'Hôtel Bellevue, à Avornier cherche pour la nuit de Sylvestre un

ORCHESTRE

jouant les anciennes danses et pour les 2 et 3 janvier un Orchestre jazz-band

On cherche personnes capables

de toute profession pour une fabrique suisse. GAIN jusqu'à 1000 francs par mois. Belle situation, pas de voyages. Doit savoir l'allemand. Capital nécessaire 4-5000 francs. — Offres sous chiffres K. 93882 X Publicitas, Genève.

Monsieur et Madame Emile BARBEY et leurs enfants, remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grand deuil.

Neuchâtel, le 1er déc. 1925

Vivement touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées pendant la longue maladie de leur cher défunt et les jours si pénibles de leur deuil, Madame Auguste ROSSELET, ses enfants, ainsi que les familles alliées, expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes qui les ont entourés.

La famille de Madame Elisabeth BAUMANN-GUIRAND, ne pouvant répondre aux nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçus, remercie de tout cœur les personnes qui ont pris part à son grand deuil, ou qui ont visité et entouré sa chère défunte.

Mme Malan recevra jeudi 3 décembre, à Cernier, de 14 à 17 heures, chez Mme Pétremand, droguiste, et à Fontaines sur demande.

RECUEIL DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Les compagnons de Jéhu

PAR ALEXANDRE DUMAS

La voix disait :

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence :

Il a vu mes plours pénitents ;

Il guérit mes remords, il m'arme de constance :

Les malheureux sont ses enfants,

Mes ennemis, riant, ont dit dans leur colère :

« Qu'il meure, et sa gloire avec lui ! »

Mais à mon cœur calmé, le Seigneur dit en père :

« Leur haine sera ton appui.

• A tes plus chers amis ils ont prêté leur rage ;

Tout trompe ta simplicité :

Celui qui tu nourris court vendre ton image, Noir de sa méchanceté.

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée

Tant d'amis sourds à mes adieux !

Qu'ils meurent pleins de jour que leur mort soit

Qu'un ami leur ferme les yeux ! [pleurée !

La voix se tut ; sans doute, la dernière strophe était dite.

Amélie, qui n'avait pas voulu interrompre la méditation suprême des condamnés et qui avait reconnu la belle ode de Gilbert, écrite par lui sur le grabat d'un hôpital, la veille de sa mort, fit signe au geôlier qu'il pouvait ouvrir.

Le père Courtois qui, tout geôlier qu'il était, semblait partager l'émotion de la jeune fille, fit le plus doucement possible qu'il put tourner la clef dans la serrure : la porte s'ouvrit.

Amélie embrassa d'un coup d'œil l'ensemble du cachot et des personnages qui l'habitaient. Valensolle, debout, appuyé à la muraille, tenait encore à la main le livre où il venait de lire les vers qu'Amélie avait entendus ; Jahiat était assis près d'une table, la tête appuyée sur sa main ; Ribier était assis sur la table même ; près de lui, au fond, Sainte-Hermine, les yeux fermés, et comme s'il eût été plongé dans le plus profond sommeil, était couché sur le lit.

A la vue de la jeune fille qu'ils reconurent pour Amélie, Jahiat et Ribier se levèrent. Morgan resta immobile ; il n'avait rien entendu.

Amélie alla droit à lui, et comme si le sentiment qu'elle éprouvait pour son amant était sanctifié par l'approche de la mort, sans s'inquiéter de la présence de ses trois amis, elle s'approcha de Morgan, et, tout en appuyant ses lèvres sur les lèvres du prisonnier, elle murmura :

— Réveille-toi, mon Charles ; c'est ton Amélie qui vient tenir sa parole.

Morgan jeta un cri joyeux et enveloppa la jeune fille de ses deux bras.

— Monsieur Courtois, dit Montbar, vous êtes un brave homme ; laissez ces deux pauvres jeunes gens ensemble : ce serait une impiété que de troubler par notre présence les quelques minutes qu'ils ont encore à rester ensemble sur cette terre.

Le père Courtois, sans rien dire, ouvrit la porte du cachot voisin. Valensolle, Jahiat et de

Ribier y entrèrent : il ferma la porte sur eux.

Puis, faisant signe à Charlotte de le suivre, il sortit à son tour.

Les deux amants se trouvèrent seuls.

Il y a des scènes qu'il ne faut pas tenter de peindre, des paroles qu'il ne faut pas essayer de répéter ; Dieu, qui les écoute de son trône immortel, pourrait seul dire ce qu'elle contenance de sombres joies et de voluptés amères.

Au bout d'une heure, les deux jeunes gens entendirent la clef tourner de nouveau dans la serrure. Ils étaient tristes, mais calmes, et la conviction que leur séparation ne serait pas longue leur donnait cette douce sérénité.

Le digne geôlier avait l'air plus sombre et plus embarrassé encore à cette seconde apparition qu'à la première. Morgan et Amélie le remerciaient en souriant.

Il alla à la porte du cachot où étaient enfermés les trois amis et ouvrit cette porte en murmurant :

— Par ma foi, c'est bien le moins qu'ils passent cette nuit ensemble, puisque c'est leur dernière nuit.

Valensolle, Jahiat et Ribier rentrèrent. Amélie, en tenant Morgan enveloppé dans son bras gauche, leur tendit la main à tous les trois.

Tous les trois baisèrent, l'un après l'autre, sa main froide et humide, puis Morgan la conduisit jusqu'à la porte.

— Au revoir ! dit Morgan.

— A bientôt ! dit Amélie.

Et ce rendez-vous pris dans la tombe fut scellé d'un long baiser, après lequel ils se séparèrent avec un gémissement si douloureux, qu'on eût dit que leurs deux cœurs venaient de se briser en même temps.

La porte se referma derrière Amélie, les verrous et les clefs grinçèrent.

après la liberté ; c'était la joie douloureuse et suprême de se sentir maîtres de leur vie, et, à la rigueur, de celle des autres.

Pendant ce temps, le geôlier reconduisait Amélie jusqu'à la porte de la rue.

Arrivé là, il hésita un instant ; puis, enfin, l'arrêta par le bras :

— Mademoiselle de Montrevel, lui dit-il, pardonnez-moi de vous causer une telle douleur, mais il est inutile que vous alliez à Paris...

— Parce que le pourvoi est rejeté et que l'exécution a lieu demain, n'est-ce pas ? répondit Amélie.

Le geôlier, dans son étonnement, fit un pas en arrière.

— Je le savais, mon ami, continua Amélie. Puis, se tournant vers sa femme de chambre :

— Conduis-moi jusqu'à la prochaine église, Charlotte, dit-elle ; tu viendras m'y reprendre demain lorsque tout sera fini.

La prochaine église n'était pas bien éloignée : c'était Sainte-Claire.

Depuis trois mois à peu près, sous les ordres du premier consul, elle venait d'être rendue au culte.

Comme il était tout près de minuit, l'église était fermée ; mais Charlotte connaissait la demeure du sacristain et elle se chargea de l'aller éveiller.

Amélie attendit debout, appuyée contre la muraille, aussi immobile que les figures de pierre qui ornent la façade.

Au bout d'une demi-heure, le sacristain arriva.

Pendant cette demi-heure, Amélie avait vu passer une chose qui lui avait paru lugubre. C'étaient trois hommes vêtus de noir, conduisant une charrette, qu'à la lueur de la lune elle avait reconnue être peinte en rouge.

res du porche s'était détachée de sa niche et s'était agencoulée.

Celui qui paraissait être le chef des hommes noirs fit quelques pas vers Amélie.

— Ne m'approchez pas, Monsieur ! cria celle-ci ; ne m'approchez pas !

L'homme reprit humblement sa place et continua son chemin.

La charrette disparut au coin de la rue des Prisons ; mais le bruit de ses roues retentit encore longtemps sur le pavé, et dans le cœur d'Amélie.

Lorsque le sacristain et Charlotte revinrent, ils trouvèrent la jeune fille à genoux.

Le sacristain fit quelques difficultés pour ouvrir l'église à une pareille heure ; mais une pièce d'or et le nom de Mlle de Montrevel le vèrent ses scrupules.

Une seconde pièce d'or le détermina à illuminer une petite chapelle.

C'était celle où, tout enfant, Amélie avait fait sa première communion.

Cette chapelle illuminée, Amélie s'agenouilla au pied de l'autel et demanda qu'on la laissât seule.

Vers 3 heures du matin, elle vit s'éclairer la fenêtre aux vitraux de couleurs qui surmontait l'autel de la Vierge. Cette fenêtre s'ouvrait par hasard à l'orient, de sorte que le premier rayon du soleil vint droit à la jeune fille comme un message de Dieu.

Peu à peu, la ville s'éveilla : Amélie remarqua qu'elle était plus bruyante que d'habitude ; bientôt même les voix de l'église tremblèrent au bruit des pas d'une troupe de cavaliers ; cette troupe se rendait du côté de la prison.

Un peu avant 9 heures, la jeune fille entendit une grande rumeur, et il lui sembla que chacun se précipitait du même côté.

Elle essaya de s'enfoncer plus avant encore dans la prière pour ne plus entendre ces différents bruits, qui parlaient à son cœur une langue inconnue, et dont cependant les angoisses qu'elle éprouvait lui disaient tout bas qu'elle comprenait chaque mot.

C'est que, en effet, il se passait à la prison une chose terrible, et qui méritait bien que tout le monde courût la voir.

Lorsque, vers 9 heures du matin, le père

TAPIS D'ORIENT

Beau choix, toutes grandeurs et qualités : **BAS PRIX**
Voir les étalages

PAUL KUCHLE, AMEUBLEMENTS
Faub. du Lac, NEUCHÂTEL

Vin de Neuchâtel 1924

Cru de La Coudre rouge et blanc
Cru de la Ville blanc
Cru d'Hauterive blanc

« Grande récompense à Berne »
Prix sans changement. Profitez!
Fréd. Mèler-Charles, La Courdre. Téléphone 11.19.

POUR LA SAISON

ARTICLES PRATIQUES ET AVANTAGEUX

- Justaucorps** pour garçons, bon tricot serré, belle laine, toutes teintes, depuis **4 90**
- Costumes** tricot laine, article soigné depuis **10 50**
- Barboteuses** tricot laine et soie, jolies nuances . . . depuis **11 50**
- Robettes** tricot laine, formes et teintes diverses . . . depuis **7 90**
- Polos** pour enfants, jolie nouveauté de tricot laine, toutes teintes, **2.95 1 95**
- Châles vaudois** très belle laine **14.50 7 50**
- Figaros** laine de Perse depuis **7 85**
- Fanchons** laine, article de qualité **5 90**
- Combinaisons-jupon** tricot laine **5.90 4 90**
- Culottes-sport** jersey de laine extra, belles teintes **5 90**
- Grandes écharpes** tricot bonne laine, à rayures **3 95**
- Passe-montagne** laine grise **3 95**
- Cache-nez** tricot main, laine grise **3 75**
- Chaussons laine** beige et blanc **4 50**
- Genouillères** bon tricot laine beige **4 50**
- Spencers** pour messieurs depuis **9 50**
- Justaucorps** bel article, pure laine, avec cravate **10 50**
- Chandail militaire** pure laine, tricot serré, très belle qualité, **11 90**
- Gilets fantaisie** pour messieurs, grand choix, pure laine, depuis **10 50**
- Chaussettes laine** gros tricot, la paire **2.50 1.85 1 25**
- Bas de sport** laine noire, à revers rayés . . la paire depuis **3 25**
- Jambières** tricot bonne laine, revers fantaisie la paire **4 95**
- Moufles** tricot laine, en gris et bleu foncé la paire **2 95**
- Taupes** triège solide, doublé, très chaud, la paire **2.95 2.50 1 95**
- Bandes molletières** grand choix de couleurs, longueurs diverses, la paire depuis **2 95**

GUÊTRES

pour dames, messieurs et enfants, tricot de laine, jersey et drap.

Bas de laine POUR DAMES, tricot 1x1 côte, bonne qualité, la paire **2.95 2 50**

Bas de laine cachemire extra, renforcés, toutes les bonnes teintes, la paire **3.95 2.95 2 50**

Chaussons fantaisie très pratiques pour la neige, solide tricot laine, pour dames et enfants, gr. 4 5 6 7 8 9 10
la paire **1 95 2 25 2 50 2 75 2 95 3 25 3 50**

Bas de sport en laine, pour dames

superbe choix des dernières nouveautés

AU SANS RIVAL

RUE DE FLANDRES - PLACE PURRY

GRAND BAZAR SCHINZ, MICHEL & C^{ie}

Rue Saint-Maurice 10 - Neuchâtel

Les étalages pour les Fêtes sont terminés

Nous prions instamment notre clientèle, dans son propre intérêt, de ne pas attendre aux derniers jours de décembre pour faire ses achats.

POURQUOI?

acheter ailleurs quand l'industrie neuchâteloise peut vous fournir

MIEUX ET MOINS CHER

Demandez notre NOUVEAU CATALOGUE de

MEUBLES

BOIS DUR

Vous pourrez vous rendre compte de nos

PRIX TRÈS BAS

BACHMANN & C^{ie}, TRAVERS



VARICES - BAS CHAMBET

Spécialité médicale sans caoutchouc

Mme CHAMBET, Rue de la Confédération, 3 Genève

SERA DE PASSAGE

Lausanne, 2 décembre Hôtel de France.
Neuchâtel, 3 décembre Hôtel du Lac.
La Chaux-de-Fonds, 4 décembre Hôtel de France.

SKIS - LUGES PATINS

Accessoires Prix très avantageux

A. GRANDJEAN, Cycles
NEUCHÂTEL

8 heures

SON MÉNAGE EST DÉJÀ FAIT

C'est le cas de toutes les ménagères qui ont remplacé les vieux balais, brosses, plumbeaux, chiffons, etc., par

le balai



car en une heure de temps elles arrivent à faire mieux et sans fatigue le travail d'une matinée. Non seulement il recueille et retient la poussière, mais encore il donne un brillant soie et durable à toutes les surfaces.

En vente chez tous les bons quincailliers, Droguistes, Epiciers et chez l'agent local :

Otto SCHMID, rue St-Honoré

Toute ménagère soucieuse de propreté, d'hygiène et d'économie doit se servir d'un balai O-Cedar.

Les chaussures de sport

en cuir chromé ferrées et non ferrées
45 80 38 80 29 80
22.80 19.80

Grande Cordonnerie J. Kurth
NEUCHÂTEL - RUE DU SEYON, PLACE DU MARCHÉ

Sensationnel!

BAISSE DE PRIX

F. A. GYGAX & C^{ie}
RUE DES ÉPANCHEURS 5

Grand stock de feutres, teintes de la saison Fr. 6.-- et 8.--

Jolis chapeaux velours à partir de Fr. 6.50



Voici le moyen

conseillé maintenant par les dentistes

pour obtenir des dents brillantes

Ce moyen débarrasse les dents de la pellicule malpropre qui les couvre. Il redonne l'éclat aux dents sombres. Commencez dès aujourd'hui à embellir vos dents - Pourquoi différer?

La science moderne nous apprend maintenant comment nettoyer et polir les dents qui ne sont pas propres: c'est par un nouveau procédé que conseillent dans le monde entier les dentistes les plus experts. Bien que différent au point de vue de sa formule, de son mode d'action et de ses effets, il obtient des résultats qu'aucune autre méthode n'a encore produits - il combat, enlève sans avoir recours à aucune substance dure ou nuisible, la dangereuse pellicule qui couvre les dents et que les dentifrices basées sur des principes d'autrefois ne combattent pas avec succès. Passez votre langue sur vos dents et vous sentirez cette pellicule. Sous elle se trouvent les dents plus blanches et plus belles que d'autres possèdent et qui font votre envie. Si vous la combattez, vos dents brilleront vite d'un éclat qui vous contentera. Procurez-vous un tube de Pepsodent chez votre pharmacien ou droguiste: les résultats vous surprendront.

La grande ennemie des dents
La beauté des dents. Les notabilités dentaires du monde entier nous disent qu'elle est aussi une cause importante de la pyorrhée et de la plupart des affections dentaires. Elle s'attache aux dents, pénètre dans les fissures et sillons où elle demeure. Des germes s'y développent par millions. Elle maintient les aliments en contact avec les dents, provoquant des fermentations acides qui causent la carie. Il vous est impossible d'avoir des dents plus belles, plus blanches, plus saines, et vous sentirez cette pellicule. Faites un essai de Pepsodent. Ne croyez pas pouvoir obtenir les mêmes résultats par l'emploi de dentifrices composés encore comme autrefois. Commencez dès maintenant à embellir vos dents. Obtenez-en un tube aujourd'hui même.

Protégez l'émail.
Pepsodent désagrège la pellicule, puis l'enlève par un agent bien plus tendre que l'émail. N'employez jamais un combattant de la pellicule susceptible par sa dureté d'égriagner l'émail.

Pepsodent

Le Dentifrice Du Jour
Sanctionné par les maîtres de l'art dentaire.
REPRÉSENTANT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE: O. BRASSART, PHARMACEUTICA
STAMPFENBACHSTRASSE 75, ZÜRICH 1652

Un bon conseil

aux personnes faibles et soucieuses de leur santé: Prenez les

PILULES KUENZI

très efficaces contre: anémie, chlorose, pâles couleurs, faiblesse générale, manque d'appétit, etc.

En vente dans les pharmacies. La boîte Fr. 3.--
Dépôt en gros: les grossistes.

Dépôt général: AD. KUENZI, Planke 16, BIENNE.

FIN DE SAISON

Très jolis bas de soie à 2.95 la p.
Très jolis bas de fil à 2.50 et 1.95 la p.

chez
GUYE-PRÊTRE ST-HONORÉ
NUMA-DROZ

Courtois était entré dans leur cachot, pour annoncer aux condamnés tout à la fois que leur pourvoi était rejeté et qu'ils devaient se préparer à la mort, il les avait trouvés tous les quatre armés jusqu'aux dents.

Le géolier, pris à l'improviste, fut attiré dans le cachot; la porte fut fermée derrière lui; puis, sans qu'il essayât même de se défendre, tant sa surprise était inouïe, les jeunes gens lui arrachèrent son trousseau de clefs, et, ouvrant puis refermant la porte située en face de celle par laquelle le géolier était entré, ils le laissèrent enfermé à leur place, et se trouvèrent, eux, dans le cachot voisin, où, la veille, Valensolle, Jahiat et Ribier avaient attendu que l'entrevue entre Morgan et Amélie fût terminée.

Une des clefs du trousseau ouvrait la seconde porte de cet autre cachot; cette porte donnait sur la cour des prisonniers.

La cour des prisonniers était, elle, fermée par trois portes massives qui, toutes trois, donnaient dans une espèce de couloir donnant lui-même dans la loge du concierge du président.

De cette loge du concierge du président, on descendait par quinze marches dans le préau du parquet, vaste cour fermée par une grille.

D'habitude, cette grille n'était fermée que la nuit.

Si, par hasard, les circonstances ne l'avaient pas fait fermer le jour, il était possible que cette ouverture présentât une issue à leur fuite.

Morgan trouva la clef de la cour des prisonniers, l'ouvrit, se précipita, avec ses compagnons, de cette cour dans la loge du concierge du président, et s'élança sur le perron donnant dans le préau du tribunal.

Du haut de cette espèce de plate-forme, les quatre jeunes gens virent que tout espoir était perdu.

La grille du préau était fermée, et quatre-vingts hommes à peu près, tant gendarmes que dragons, étaient rangés devant cette grille.

À la vue des quatre condamnés libres et bondissant de la loge du concierge sur le perron, un grand cri, cri d'étonnement et de terreur tout à la fois, s'éleva de la foule.

En effet, leur aspect était formidable. Pour conserver toute la liberté de leurs mouvements, et peut-être aussi pour dissimuler l'é-

panchement du sang qui se manifeste si vite sur une toile blanche, ils étaient nus jusqu'à la ceinture.

Un mouchoir, noué autour de leur taille, était hérissé d'armes.

Il ne leur fallut qu'un regard pour comprendre qu'ils étaient maîtres de leur vie, mais qu'ils ne l'étaient pas de leur liberté.

Au milieu des clameurs qui s'élevaient de la foule et du cliquetis des sabres qui sortaient des fourreaux, ils confèrent un instant.

Puis, après leur avoir serré la main, Montbar se détacha de ses compagnons, descendit les quinze marches et s'avança vers la grille.

Arrivé à quatre pas de cette grille, il jeta un dernier regard et un dernier sourire à ses compagnons, salua gracieusement la foule redevenue muette, et, s'adressant aux soldats:

— Très bien, Messieurs les gendarmes! très bien, Messieurs les dragons! dit-il.

Et, introduisant dans sa bouche l'extrémité du canon d'un de ses pistolets, il se fit sauter la cervelle.

Des cris confus et presque insensés suivirent l'explosion, mais cessèrent presque aussitôt; Valensolle descendit à son tour: lui tenant simplement à la main un poignard à lame droite, aiguë, tranchante.

Ses pistolets, dont il ne paraissait pas disposé à faire usage, étaient restés à sa ceinture.

Il s'avança vers une espèce de petit hangar supporté par trois colonnes, s'arrêta à la première colonne, y appuya la pommeau du poignard, dirigea la pointe vers son cœur, prit la colonne entre ses bras, salua une dernière fois ses amis, et serra la colonne jusqu'à ce que la lame tout entière eût disparu dans sa poitrine.

Il resta un instant encore debout; mais une pâleur mortelle s'étendit sur son visage, puis ses bras se détachèrent, et il tomba mort au pied de la colonne.

Cette fois la foule resta muette. Elle était glacée d'effroi.

C'était le tour de Ribier: lui tenait à la main ses deux pistolets.

Il s'avança jusqu'à la grille; puis, arrivé là, il dirigea les canons de ses pistolets sur les gendarmes.

Il ne tira pas, mais les gendarmes tirèrent.

Trois ou quatre coups de feu se firent entendre, et Ribier tomba percé de deux balles.

Une sorte d'admiration venait de faire, parmi les assistants, place aux sentiments divers qui, à la vue de ces trois catastrophes successives, s'étaient succédés dans son cœur.

Elle comprenait que ces jeunes gens voulaient bien mourir, mais qu'ils tenaient à mourir comme ils l'entendraient, et surtout, comme des gladiateurs antiques, à mourir avec grâce.

Elle fit donc silence lorsque Morgan, resté seul, descendit, en souriant, les marches du perron, et fit signe qu'il voulait parler.

D'ailleurs, que lui manquait-il, à cette foule avide de sang? On lui donnait plus qu'on ne lui avait promis.

On lui avait promis quatre morts, mais quatre morts uniformes, quatre têtes tranchées; et on lui donnait quatre morts différentes, pittoresques, inattendues; il était donc bien naturel qu'elle fit silence lorsqu'elle vit s'avancer Morgan.

Morgan ne tenait à la main ni pistolets, ni poignard; poignard et pistolets reposaient à sa ceinture.

Il passa près du cadavre de Valensolle et vint se placer entre ceux de Jahiat et de Ribier.

— Messieurs, dit-il, transigeons.

Il se fit un silence comme si la respiration de tous les assistants était suspendue.

— Vous avez eu un homme qui s'est brûlé la cervelle (il désigna Jahiat); un autre qui s'est poignardé (il désigna Valensolle); un troisième qui a été fusillé (il désigna Ribier); vous voudriez voir guillotiner le quatrième, je comprends cela.

Il passa un frissonnement terrible dans la foule.

— Eh bien, continua Morgan, je ne demande pas mieux que de vous donner cette satisfaction. Je suis prêt à me laisser faire, mais je désire aller à l'échafaud de mon plein gré et sans que personne me touche; celui qui m'approchera, < je le brûle > — si ce n'est Monsieur, continua Morgan en montrant le bourreau.

C'est une affaire que nous avons ensemble et qui, de part et d'autre, ne demande que des procédés.

Cette demande, sans doute, ne parut pas exorbitante à la foule, car de toute part on entendit crier:

— Oui! oui! oui!

L'officier de gendarmerie vit que ce qu'il y avait de plus court était de passer par où voulait Morgan.

— Promettez-vous, dit-il, si l'on vous laisse les pieds et les mains libres, de ne point chercher à vous échapper?

— J'en donne ma parole d'honneur, reprit Morgan.

— Eh bien, dit l'officier de gendarmerie, éloignez-vous et laissez-nous enlever les cadavres de vos camarades.

— C'est trop juste, dit Morgan.

Et il alla, à dix pas d'où il était, s'appuyer contre la muraille.

La grille s'ouvrit.

Les trois hommes vêtus de noir entrèrent dans la cour, ramassèrent l'un après l'autre les trois corps.

Ribier n'était point tout à fait mort; il rouvrit les yeux et parut chercher Morgan.

— Me voilà, dit celui-ci, sois tranquille, cher ami, < j'en suis >.

Ribier referma les yeux sans faire entendre une parole.

Quand les trois corps furent emportés: — Monsieur, demanda l'officier de gendarmerie à Morgan, êtes-vous prêt?

— Oui, Monsieur, répondit Morgan en saluant avec une exquise politesse.

— Alors, venez.

— Me voici, dit Morgan.

Et il alla prendre place entre le peloton de gendarmerie et le détachement de dragons.

— Désirez-vous monter dans la charrette ou aller à pied, Monsieur? demanda le capitaine.

— A pied, à pied, Monsieur: je tiens beaucoup à ce que l'on sache que c'est une fantaisie que je me passe en me laissant guillotiner; mais je n'ai pas peur.

Le cortège sinistre traversa la place des Lices, et longea les murs du jardin de l'hôtel Montbazou.

La charrette traînant les trois cadavres marchait la première; puis venaient les dragons; puis Morgan, marchant seul dans un intervalle

libre d'une dizaine de pas; puis les gendarmes, précédés de leur capitaine.

À l'extrémité du mur, le cortège tourna à gauche.

Tout à coup, par l'ouverture qui se trouvait alors entre le jardin et la grande halle, Morgan aperçut l'échafaud, qui dressait vers le ciel ses deux poteaux, rouges comme deux bras sanglants.

— Pouah! dit-il, je n'avais jamais vu de guillotine, et je ne savais point que ce fût aussi laid que cela.

Et, sans autre explication, tirant son poignard de sa ceinture, il se le plongea jusqu'au manche dans la poitrine.

Le capitaine de gendarmerie vit le mouvement sans pouvoir le prévenir et lança son cheval vers Morgan, resté debout, au grand étonnement de tout le monde et de lui-même.

Mais Morgan, tirant un de ses pistolets de sa ceinture et l'armant:

— Halte-là! dit-il; il est convenu que personne ne me touchera; je mourrai seul ou nous mourrons trois; c'est à choisir.

Le capitaine fit faire à son cheval un pas à reculons.

— Marchons, dit Morgan.

Et, en effet, il se remit en marche.

Arrivé au pied de la guillotine, Morgan tira le poignard de sa blessure et s'en frappa une seconde fois aussi profondément que la première.

Un cri de rage lui échappa.

— Il faut, en vérité, que j'aie l'âme chevillée dans le corps, dit-il.

Puis, comme les aides voulaient l'aider à monter l'escalier au haut duquel l'attendait le bourreau:

— Oh! dit-il, encore une fois, que l'on ne me touche pas!

Et il monta les six degrés sans chanceler.

Arrivé sur la plate-forme, il tira le poignard de sa blessure et s'en donna un troisième coup.

Alors un effroyable éclat de rire sortit de sa bouche, et jetant aux pieds du bourreau le poignard qu'il venait d'arracher de sa troisième blessure, aussi inutile que les deux premières:

— Par ma foi! dit-il, j'en ai assez; à toi tour, et tire-toi de là comme tu pourras.



La Brasserie Muller
NEUCHÂTEL

recommande aux amateurs
ses bières **Brune et Blonde**
Livraison à domicile à partir de 12 bouteilles

TELEPHONE 127

POUR VOS DESSERTS

vous trouverez
le plus beau choix
de



**Moules
à pâtisserie**
chez

H. BAILLOD S. A.
NEUCHÂTEL

**Le BAUME
ANTISUDOR BAULER**
préparé par Alf. BAULER, pharmacien-militaire, est, grâce aux propriétés des plantes qui le composent, le meilleur remède pour combattre efficacement et sans danger la
TRANSPIRATION EXCESSIVE
des mains et des pieds et tous les inconvénients qui en résultent.
Emploi très simple, pas de bains
Amélioration immédiate - Guérison rapide
Vente sans cesse croissante depuis 1905 Le flacon Fr. 1.50
Pharmacie Bauler Epandeurs 11, Neuchâtel
S. E. N. & J. 5 %

OTTO SCHMID
Rue Saint-Honoré - Place Numa Droz
**ARTICLES
DE MÉNAGE**

Nous avons eu l'avantage d'acheter un
GRAND LOT de
Manteaux raglans
POUR HOMMES
dans une des premières fabriques de
la Suisse, par suite de mévente de cette
fabrique, à des prix exceptionnelle-
ment favorables et nous vous offrons
170 RAGLANS
en tissus gris foncé, en trois séries:

III II I
68⁵⁰ 59⁰⁰ 49⁵⁰

Venez voir ! Profitez de ces grands avantages
et comparez ces belles qualités et leurs prix.

JULES BLOCH, NEUCHÂTEL
SOLDES ET OCCASIONS
Angle Rue des Poteaux
Temple-Neuf

**Grande mise en vente
D'OUVRAGES A BRODER**

peints et dessinés. — Grand choix de sujets variés

Ravissant choix en ouvrages pour enfants sur nos tables
Réclame Profitez de ces avantages pour préparer vos cadeaux
à prix extra-avantageux

Coussins à broder toile grise dessinée sujets, fleurs, etc. Coussin gris 35/35 -.45 Coussin gris 40/40 -.55 Coussin gris 45/45 -.65 Coussin gris 50/50 -.80	Petits tapis gris, dessinés, pour broder, la pièce -.35	Chemins toile grise, dessinés, grand. 40/100 cm., la pièce 1.20	Sacs à commissions, écrus, peints, jolis sujets, la pièce -.85	Dessus de buffet en toile beige ou grise, dessinés, 125 cm., 1.15 dessinés, 130 cm., 1.45 dessinés, beige, 130 cm., 1.95 dessinés, 140 cm., 1.85
Coussins à broder peints et dessinés, jolis motifs, Coussin Richelieu, rond et carré, 1.20 Coussin gris, dessin Richelieu 1.35 Coussin gris, peint et dessiné, 1.40	Coussins ronds dessinés, à broder, grand. 45/46 cm., la pièce 1.15	Chemins de table toile fil, gris, ravissants dessins, chemin gris, grand- deur 40/130 cm., la pièce 1.50 chemin gris, dessiné, peint, la pièce 4.35	Napperons toile grise, dessin Richelieu, la pièce 1.15	Coussins carrés, dessinés, broderie Richelieu, gr. 45/45 cm. 1.20 dessinés, gr. 45/65 cm. 1.75 jolis dessinés, gr. 40/45 cm. 1.85
Milieux toile grise, jolis motifs dessinés, gr. 45/88 cm., la pièce 1.10	Tapis de table toile dessinée, pour bro- derie Richelieu, grandeur 140/150 cm. 6.90	Milieux peints et dessinés, ravi- sants sujets, 45/48 cm., la pièce 1.95		

Choix considéré - **MAGASINS DE NOUVEAUTÉS** - Voyez notre vitrine spéciale
AUX ARMOURINS
NEUCHÂTEL SOCIÉTÉ ANONYME

NOIX
nouvelles, saines (par 5, 10 et 15 kg.) 1 fr. le kg., par 50 et 100 kg. (par ch. de fer) 95 c. le kg.

MARRONS
frais, choisis (par 5, 10 et 15 kg.) 35 c. le kg., par 50 et 100 kg. (par chemin de fer) 30 c. le kg.

Salami de Milan
1re qualité, 7 fr. le kg.
Expédiés journellement par ven-
de Tenchio Fortunato, Export.
No 76, Roveredo (Grisons).

20 ans plus jeune
Teinture progressive ren-
dant aux cheveux leur
couleur naturelle
A Neuchâtel: en vente chez:
Paul SCHNEITZER droguerie,
Epandeurs 8
Mme L. HIRT coiffeuse,
Concert 6.
E. LUTENEGGER coiffeur et
parf., Av. du 1er Mars.
C. ZAGLOW coiffeur
Terreaux 5.
W. HÖNIG coiffeur,
rue du Seyon.
T. HÖNIG coiffeur,
Sablons 33.
M. SCHWANDER coiffeur,
rue du Seyon.
E. MEYER coiffeur
Place du Port.
Ed. BERTRAM,
Place du Port

ROULET, ingénieur
Saint-Honoré 1
BÉTON ARMÉ
PLANS - DEVIS

PARAPLUIES
Tom-pouce
fabrication soignée,
haute nouveauté,
15.- 13.90 **9.85**

Parapluies
pour dames, article solide, **6.90** **5.90**
pour messieurs, **7.50** **5.90**

Voyez notre grand choix
AU SANS RIVAL PLACE PURRY

**Le meilleur
Remède contre
la Toux et les
Maux de Gorge**
est certainement
le
Sucre de Malt
du D^r WANDER
Remède éprouvé, simple
agréable et bon Marché
Exigez la marque, War

**Les rhumatismes
et névralgies**
sont immédiatement soulagés
et guéris par la
Friction Sébay
remède domestique d'une gran-
de efficacité, qui guérit aussi
les lumbago, migraine, maux
de tête, rage de dents, etc.
Le flacon: 2 francs
dans toutes les pharmacies.

Une minute après, la tête de l'intrépide jeune homme tombait sur l'échafaud, et, par un phénomène de cette implacable vitalité qui s'était révélée en lui, bondissait et roulait hors de l'appareil du supplice.

Allez à Bourg comme j'y ai été, et l'on vous dira qu'en bondissant, cette tête avait prononcé le nom d'Amélie.

Les morts furent exécutés après le vivant; de sorte que les spectateurs, au lieu de perdre quelque chose aux événements que nous venons de raconter, eurent double spectacle.

LIV
La confession

Trois jours après les événements dont on vient de lire le récit, vers les sept heures du soir, une voiture couverte de poussière et attelée de deux chevaux de poste blancs d'écurie, s'arrêtait à la grille du château des Noires-Fontaines.

Au grand étonnement de celui qui paraissait si pressé d'arriver, la grille était toute grande ouverte, des pauvres encombrèrent la cour, et le perron était couvert d'hommes et de femmes agenouillés.

Puis, le sens de l'ouïe s'éveillant au fur et à mesure que l'étonnement donnait plus d'acuité à celui de la vue, le voyageur crut entendre le tintement d'une sonnette.

Il ouvrit vivement la portière, sauta à bas de la chaise, traversa la cour d'un pas rapide, monta le perron et vit l'escalier qui menait au premier étage couvert de monde.

Il franchit cet escalier comme il avait franchi le perron, et entendit un murmure religieux qui lui parut venir de la chambre d'Amélie.

Il s'avança vers cette chambre; elle était ouverte.

Au chevet étaient agenouillés Mme de Montrevel et le petit Edouard, un peu plus loin Charlotte, Michel et son fils.

Le curé de Sainte-Claire administrait les derniers sacrements à Amélie; cette scène lugubre n'était éclairée que par la lueur des cierges.

On avait reconnu Roland dans le voyageur

dont la voiture venait de s'arrêter devant la grille; on s'écarta sur son passage, il entra la tête découverte, et alla s'agenouiller près de sa mère.

La mourante, couchée sur le dos, les mains jointes, la tête soulevée par son oreiller, les yeux fixés au ciel dans une espèce d'extase, ne parut point s'apercevoir de l'arrivée de Roland.

On eût dit que le corps était encore de ce monde, mais que l'âme était déjà flottante entre la terre et le ciel.

La main de Mme de Montrevel chercha celle de Roland, et la pauvre mère, l'ayant trouvée, laissa tomber en sanglotant sa tête sur l'épaule de son fils.

Ces sanglots maternels ne furent sans doute pas plus entendus d'Amélie que la présence de Roland n'en avait été remarquée; car la jeune fille garda l'immobilité la plus complète. Seulement, lorsque le viatique lui eut été administré, lorsque la béatitude éternelle lui eut été promise par la bouche consolatrice du prêtre, ses lèvres de marbre parurent s'animer, et elle murmura d'une voix faible, mais intelligible:

— Ainsi soit-il.

Alors la sonnette tinta de nouveau; l'enfant de cheur qui la portait sortit le premier, puis les deux clercs qui portaient les cierges, puis celui qui portait la croix; — puis enfin le prêtre, qui portait Dieu.

Tous les étrangers suivirent le cortège; les personnes de la maison et les membres de la famille restèrent seuls.

La maison, un instant auparavant pleine de bruit et de monde, resta silencieuse et presque déserte.

La mourante n'avait pas bougé: ses lèvres s'étaient refermées, ses mains étaient restées jointes, ses yeux levés au ciel.

Au bout de quelques minutes, Roland se pencha à l'oreille de Mme de Montrevel, et lui dit à voix basse:

— Venez, ma mère, j'ai à vous parler.

Mme de Montrevel se leva; elle poussa le lit Edouard vers le lit de sa sœur; l'enfant dressa sur la pointe des pieds, et baisa Amélie au front.

Puis Mme de Montrevel vint après lui, s'inclina sur sa fille, et, tout en sanglotant, déposa un baiser à la même place.

Roland vint à son tour, le cœur brisé, mais les yeux secs; il eût donné bien des choses pour verser les larmes qui noyaient son cœur.

Il embrassa Amélie comme avaient fait son frère et sa mère.

Amélie parut aussi insensible à ce baiser qu'elle l'avait été aux deux précédents.

L'enfant marchant le premier, Mme de Montrevel et Roland, suivant Edouard, s'avancèrent donc vers la porte.

Au moment d'en franchir le seuil, tous trois s'arrêtèrent en tressaillant.

Ils avaient entendu le nom de Roland distinctement prononcé.

Roland se retourna.

Amélie une seconde fois prononça le nom de son frère.

— M'appelles-tu, Amélie? demanda Roland.

— Oui, répondit la voix de la mourante.

— Seul, ou avec ma mère?

— Seul.

Cette voix, sans accentuation, mais cependant parfaitement intelligible, avait quelque chose de glacé; elle semblait un écho d'un autre monde.

— Allez, ma mère, dit Roland; vous voyez que c'est à moi seul que vous parlez Amélie.

— Oh! mon Dieu! murmura Mme de Montrevel, resterait-il un dernier espoir!

Si bas que ces mots eussent été prononcés, la mourante les entendit.

— Non, ma mère, dit-elle; Dieu a permis que je revisse mon frère; mais, cette nuit, je serai près de Dieu.

Mme de Montrevel poussa un gémissement profond.

— Roland! Roland! fit-elle, ne dirait-on point qu'elle y est déjà?

Roland lui fit signe de le laisser seul; Mme de Montrevel s'éloigna avec le petit Edouard.

Roland entra, ferma la porte, et, avec une indicible émotion, revint au chevet du lit d'Amélie.

Tout le corps était déjà en proie à ce qu'on appelle la roideur cadavérique, le souffle eût à peine terni une glace, tant il était faible; les

yeux seuls, démesurément ouverts, étaient fixes et brillants, comme si tout ce qui restait d'existence dans ce corps condamné avant l'âge s'était concentré en eux.

Roland avait entendu parler de cet état étrange que l'on nomme l'extase, et qui n'est rien autre chose que la catalepsie.

Il comprit qu'Amélie était en proie à cette mort anticipée.

— Me voilà, ma sœur, dit-il; que me veux-tu?

— Je savais que tu allais arriver, répondit la jeune fille toujours immobile, et j'attendais.

— Comment savais-tu que j'allais arriver? demanda Roland.

— Je te voyais venir.

— Et, demanda-t-il, savais-tu pourquoi je venais?

— Oui; aussi j'ai tant prié Dieu du fond de mon cœur, qu'il a permis que je me levasse et que j'écrivisse.

— Quand cela?

— La nuit dernière.

— Et la lettre?

— Elle est sous mon oreiller, prends-la et lis.

Roland hésita un instant; sa sœur n'était-elle point en proie au délire?

— Pauvre Amélie! murmura Roland.

— Il ne faut pas me plaindre, dit la jeune fille, je vais le rejoindre.

— Qui cela? demanda Roland.

— Celui que j'aimais et que tu as tué.

Roland poussa un cri: c'était bien du délire, de qui sa sœur voulait-elle parler?

— Amélie, dit-il, j'étais venu pour l'interroger.

— Sur lord Tanlay, je le sais, répondit la jeune fille.

— Tu le sais! et comment cela?

— Ne t'ai-je pas dit que je t'avais vu venir et que je savais pourquoi tu venais?

— Alors, réponds-moi.

— Ne me détourne pas de Dieu et de lui, Roland; je t'ai écrit, lis ma lettre.

Roland passa sa main sous l'oreiller, convaincu que sa sœur était en délire.

A son grand étonnement, il sentit un papier qu'il tira à lui.

C'était une lettre sous enveloppe; sur l'enveloppe étaient écrits ces quelques mots: « Pour Roland, qui arrive demain. »

Il s'approcha de la veilleuse, afin de lire plus facilement.

La lettre était datée de la veille à 11 heures du soir.

Roland lut:

« Mon frère, nous avons chacun une chose terrible à nous pardonner... »

Roland regarda sa sœur, elle était toujours immobile.

Il continua:

« J'aimais Charles de Sainte-Hermine; je faisais plus que de l'aimer: il était mon amant... »

— Oh! murmura le jeune homme entre ses dents, il mourra!

— Il est mort, dit Amélie.

Roland jeta un cri d'étonnement; il avait dit si bas les paroles auxquelles répondait Amélie, qu'à peine les avait-elle entendues lui-même.

Ses yeux se reportèrent sur la lettre.

« Il n'y avait aucune union possible entre la sœur de Roland de Montrevel et le chef des compagnons de Jéhu; là était le secret terrible que je ne pouvais pas dire et qui me dévorait. »

« Une seule personne devait le savoir et l'a su; cette personne, c'est sir John Tanlay. »

« Dieu bénisse l'homme au cœur loyal qui m'avait promis de rompre un mariage impossible et qui a tenu parole. »

« Que la vie de lord Tanlay te soit sacrée, ô Roland! c'est le seul ami que j'aie eu dans ma douleur, le seul homme dont les larmes se soient mêlées aux miennes. »

« J'aimais Charles de Sainte-Hermine, j'étais la maîtresse de Charles; voilà la chose terrible que tu as à me pardonner. »

« Mais en échange, c'est toi qui es cause de sa mort: voilà la chose terrible que je te pardonne. »

« Et maintenant arrive vite, ô Roland, puisque je ne dois mourir que quand tu seras arrivé. »

« Mourir, c'est le revoir; mourir, c'est le rejoindre pour ne le quitter jamais; je suis heureuse de mourir. »

(A suivre.)

LETTRÉ DU TESSIN

(De notre correspondant)

Au régiment 30

Notre régiment, qui fait partie de la 5me division (brigade de montagne 15), va perdre, à la fin de l'année, un chef fort apprécié. En dépit de son nom, en effet, le lieutenant-colonel Rudolf Gansser, né à Turin, sauf erreur, et qui a passé toute sa vie en Lombardie et au Tessin, n'a rien de la lourdeur et du manque de doigté que l'on a — à juste titre, parfois — reprochés aux officiers de la Suisse allemande chargés de commander des unités ou des corps de troupes de notre canton. Le lieutenant-colonel Gansser avait su gagner l'estime et l'affection de ses subordonnés tessinois, dont il comprenait la mentalité. Il va, à Nouvel-An, être promu colonel. C'est heureux pour lui, mais presque dommage pour nous.

La question de sa succession à la tête du régiment 30 fait, depuis quelques jours, l'objet de commentaires dans les journaux du Tessin qui attachent à cette nomination une importance d'ailleurs assez compréhensible. La nouvelle qu'à Berne, on pensait donner le commandement de nos fantassins à un officier non tessinois a causé ici quelque surprise et, il faut le dire, pas mal de mauvaise humeur. Tout en reconnaissant les indiscutables capacités du « candidat fédéral », (il s'agit en l'occurrence, croyons-nous, du major Fortunat Planta, un Grison, officier-instructeur qui a été commandant du bataillon 94, où il s'est d'ailleurs fait apprécier), les quotidiens et notamment la « Gazette tessinoise » font remarquer que nous avons, sur place, un candidat non moins qualifié et Tessinois de vieille roche, celui-là. L'officier en question, le major à l'E. M. G. Ettore Mocetti, un ingénieur fort capable, est d'ailleurs bien connu aussi en Suisse romande, notamment dans les troupes du génie, arme où il a fait sa carrière militaire, et dans le corps d'instruction de laquelle il figure. Disons en passant — ceci pour les sursitaires d'il y a bien longtemps ! — que Mocetti est le fils du lieutenant-colonel qui fut, lui aussi, instructeur du génie, et dont le souvenir est demeuré populaire. Pourquoi, demande non sans quelque raison

le journal que je citais plus haut, vouloir mettre à la tête de nos fantassins un officier d'un autre canton, alors que nous avons un candidat de chez nous, très qualifié ? Autrefois, on arguait, à Berne, de l'impossibilité qu'il y avait, ensuite du peu de goût que montraient les jeunes Tessinois pour les charges militaires, de trouver les cadres nécessaires dans notre canton. Aujourd'hui, fort heureusement, il n'en est plus de même, et sans aller jusqu'à dire que nous avons l'embaras du choix, le temps est proche où nous pourrions avoir, dans nos bataillons, des cadres-officiers du canton.

Cette opinion est celle de tout le monde chez nous, je crois. Le Conseil d'Etat, d'ailleurs, a donné aux autorités fédérales un préavis favorable au major Mocetti, très avantageusement connu, tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire, dans tout le canton. Et une campagne vigoureuse se dessine pour soutenir cette candidature.

Au département militaire fédéral, l'on ne conteste nullement les mérites de l'officier en question, mais on fait observer qu'il n'a que cinq ans de grade et qu'on ne pourrait, en conséquence, lui remettre le commandement qu'à titre intérimaire... jusqu'à fin 1926, où il pourrait être nommé lieutenant-colonel, ayant rempli les sacramentelles « conditions ».

Si ces messieurs de Berne n'ont que cet argument à faire valoir, ils risquent bien de ne convaincre personne... et surtout pas les Tessinois. Et je crains bien, entre nous soit dit, qu'ils n'en aient pas d'autre !

De renseignements particuliers — et que je vous donne pour ce qu'ils valent — il semble bien qu'à Berne on soit décidé à passer outre. Le commandement du R. I. 30, cependant, ne serait confié qu'à titre intérimaire au major Planta, qui est, je vous l'ai dit, officier-instructeur d'infanterie.

Intérimaire pour intérimaire, ne ferait-on pas mieux, alors, ne nous donner Mocetti et de placer son « concurrent » à la tête d'un autre corps de troupe ? Avec de la bonne volonté, il est certain qu'il y aurait moyen d'arranger les choses à la satisfaction de tous les intéressés. Il serait, de plus, fort habile, de la part de Berne, de donner satisfaction à notre canton, dans cette affaire à laquelle, pour dire vrai, on attache, chez nous, plus d'importance peut-être qu'elle n'en a mérite.

l'âge que vous offrez, par la comparaison des prix et des moyens.

Quand vous aurez recruté une phalange dans ce but vous donnerez à ces serviteurs d'une bonne cause un titre pompeux d'acquisiteur ou d'inspecteur, ou que sais-je ? Ce sont des gens qui rapporteront gros, n'en doutez pas.

Il reste le troisième point en suspens. C'est celui de la prise et de la remise à domicile des marchandises transportées, service lié tout naturellement aux conditions des camionneurs officiels ou privés.

Les camionneurs officiels ont un tarif fixé par les organes des chemins de fer dont ils continuent la responsabilité jusqu'au moment où ils remettent une marchandise chez le destinataire. Mais ils s'occupent d'autre chose aussi que du camionnage officiel et on peut dire sans les calomnier qu'ils sont des voitureurs, ni plus ni moins, et que rien ne les différencie d'un camionneur privé. Les uns et les autres ont le monopole des relations entre le particulier et la gare. Ce monopole n'est pas sans avantages, disproportionnés aux obligations.

Ici, en donnant le remède propre à compléter l'œuvre commencée en accélérant le trafic, en réduisant les taxes et en recherchant les affaires, je vais faire bondir tous ceux qu'une innovation osée met hors de leurs gonds, je vais faire gémir tous ceux qui n'aiment pas qu'on les dérange dans leurs petites habitudes, je vais faire protester tous ceux dont les intérêts paraissent lésés mais je vais le donner quand même : les chemins de fer doivent acheter des camions automobiles et assurer eux-mêmes la prise et la remise à domicile des envois qui leur sont confiés. Avec ces camions automobiles, ils pourront même faire du trafic à l'intérieur des grandes localités et dans leur banlieue immédiate, ce qui dégonflera les lignes qui avoisinent les grandes gares de ces localités.

Plus d'un lecteur s'étonnera de ces propositions. C'est tellement nouveau que cela semble impossible. N'empêche que si l'on veut lutter, il faut le faire à armes égales sinon les chemins de fer sont battus d'avance. L'intérêt général demande mieux que cela.

Dans la rue

(De notre correspondant de Bâle)

Depuis le 24 novembre, la circulation dans les artères principales de notre ville est soumise à une réglementation sévère et, nous pouvons bien l'affirmer, à un changement radical. Pour le moment, il ne s'agit que des véhicules de toutes sortes : autos, voitures, chars, charrettes et même bicyclettes, mais si, contre toute attente, les nouvelles mesures ne fussaient pas, elles pourraient, au moins en partie, être adaptées aussi aux piétons. Depuis de longs mois, cette question délicate a préoccupé nos autorités ; le trafic toujours plus intense présentement, à certaines heures de la journée, de réels dangers, les a finalement obligés de prendre une décision.

La remise de gants blancs à nos agents, au printemps passé a grandement facilité la traversée aux carrefours importants de rues. Voilà la première étape. La situation au centre de la ville étant devenue plus alarmante, — la largeur minime des rues Franche et des Tanneurs en est la cause principale — force fut de passer à la seconde. Avant tout, nous tenons à remarquer que les nouvelles prescriptions, entrées en vigueur l'autre jour, ne sont nullement de nature à contenter tout le monde. En particulier, il convient de souligner le fait que, pour se rendre à tel ou tel endroit, un détour parfois assez important est imposé aux voitures. En effet, elles ne pourront plus, pour aller de l'hôtel des « Trois Rois » à la gare, emprunter la rue Franche, seule la rue des Tanneurs leur est accessible.

C'est au système du « sens unique » qu'on a donc eu recours pour remédier à la situation intenable. Dorénavant, la rue Franche ne pourra être parcourue que dans la direction : banque commerciale-hôtel de ville ; la rue de Fer : hôtel de ville-pont du milieu ; la rue des Tanneurs : place du Marché-casino ; le faubourg de Steinen : casino-Heuwage. Des écriteaux destinés aux conducteurs de véhicules portent en grandes lettres : « Halte, défense de continuer dans cette direction », ils sont placés à une certaine hauteur, à travers les rues susdites. Pendant les premiers temps, des agents sont en outre postés aux coins les plus exposés afin de veiller à ce que les prescriptions soient strictement suivies.

Si pratiques que soient ces mesures nouvelles, elles ne parviendront cependant pas à garantir pendant une durée indéterminée une circulation normale. Tant que les lignes principales des tramways continueront à traverser le centre extrêmement peuplé de la ville, l'embouteillage persistera. A l'heure qu'il est, la politique à courte vue du siècle passé porte ses fruits. Au lieu d'élargir les artères des vieux quartiers en tirant en bas des groupes entiers de maisons, on a posé rails après rails sans modifier les plans des rues. Pour procéder à ces

corrections, des sommes énormes seraient nécessaires, aussi comprendra-t-on facilement que nos autorités hésitent à entrer dans le vif de la question.

Eliminer dans la mesure du possible le trafic des rues centrales et le diriger vers la périphérie de la cité, voilà le problème sans doute bien compliqué de demain. Pour pouvoir le résoudre d'une manière satisfaisante, de coûteux travaux s'imposent. Nous ne rappelons à ce sujet que la construction de deux ponts nouveaux sur le Rhin reliant, l'un le quartier extérieur de Saint-Jean avec le Petit-Bâle, l'autre la « Breite » avec les rues conduisant à la gare badoise. Une première somme de 25,000 francs est destinée à l'étude préliminaire de ce problème.

Une question domine, de son côté, bien du fil à retordre au département de police, c'est celle du garage des voitures et plus particulièrement des autos. Il suffit de descendre la rue Franche aux environs de 4 heures de l'après-midi pour se rendre compte des inconvénients occasionnés par le stationnement des voitures de luxe et de livraison. Pour y remédier, plusieurs solutions sont actuellement soumises au gouvernement. Situées au centre de la ville, les places du Marché et du « Barfusser » sont tout indiquées pour servir d'emplacement de garage. Le fait qu'à l'heure qu'il est, le traditionnel marché aux légumes y a lieu chaque jour, ne doit pas empêcher nos autorités à voter toute l'attention voulue à cette proposition. En couvrant une partie du lit du Birsig, on gagnera, du reste, une surface plus que suffisante pour permettre aux marchands de continuer à vendre leurs produits directement aux consommateurs.

Nous voilà donc entrés dans une période de bouleversement paisible. A mesure que nous avançons, le piéton devra renoncer à mainte habitude traditionnelle. Depuis bientôt une année, des écriteaux, apposés aux deux extrémités de la « Wettsteinbrücke » l'obligent à ne traverser le pont que du côté droit. Des mesures identiques sont prévues à partir du mois prochain pour les deux ponts inférieurs, et cela malgré les vives protestations de bon nombre de passants. Initiative, referendum, voilà ce que la rumeur publique nous apprend ces jours-ci. Ces farouches adversaires de toute réglementation gouvernementale patientent encore, ils auront sans nul doute l'occasion de se montrer mécontents.

VIEILLES GENS ET VIEILLES CHOSES

Talents

On ne peut avoir tous les talents, ni tout savoir. On s'imagine volontiers que ceux qui se sont distingués comme écrivains, poètes, peintres, savants, industriels, commerçants, etc., comprennent et connaissent tout, qu'ils se mouvaient avec aisance dans tous les domaines. Erreur ! Il serait facile de citer de nombreux exemples d'hommes supérieurs, qui se sont fait une grande réputation dans le monde où ils vivaient, et qui n'en avaient pas moins une lacune, voire même plus d'une lacune dans leur savoir.

Nous avons été frappé de ce fait une fois de plus en relisant : « Art et Patrie », le livre dans lequel M. Ph. Godet raconte la vie et l'activité de son ami, le peintre Auguste Bachelin. Que de choses à apprendre dans cette intéressante biographie ! Nous ne saurions assez en recommander la lecture à notre jeunesse surtout : « On ne peut que gagner en bonne compagnie ».

Or, et c'est à quoi nous voulons en venir, Bachelin, avec tout son talent, avec tous ses talents, dirions-nous, n'avait pas la bosse du calcul, loin de là. Il resta toujours sous ce rap-

port — il le reconnaissait lui-même — parmi les moins capables.

« Auguste était un élève studieux », écrit son biographe, « tout l'arithmétique, sauf l'arithmétique. Les chiffres devaient faire son cauchemar toute sa vie. Rien n'était plus drôle que de le voir s'écimer sur une multiplication ; devenu président de la commission d'éducation de Marin, il repassait gravement son livret avant d'aller à l'examen d'arithmétique de la petite classe ».

Il fallait tout son patriotisme, continue M. Godet, pour que surmontant son horreur des chiffres, il acceptât les fonctions administratives dont on le chargeait dans son village. Un jour que nous l'avions invité à souper avec Henry Gréville, il nous répondit par ce billet caractéristique : « Hélas ! lundi, à l'heure indiquée, votre malheureux ami présidera l'assemblée générale de la municipalité de Marin, ban et arrière-ban, pour la reddition des comptes. Oui, mon cher, vous avez bien lu ; je ne fais une addition qu'avec un procédé qui m'est spécial et la soustraction et la division sont pour moi de la haute métaphysique, et cependant, si vous pouviez me voir au milieu de ces éplucheurs de comptes, vous croiriez que je m'y connais ».

Le procédé lacustre auquel le peintre fait allusion est expliqué par l'auteur de « Art et Patrie ». « Supposons, dit-il, qu'il dut additionner 3, 5 et 6, il écrivait sur un papier : III — IIIII — IIIII —, puis il additionnait les bâtons ».

Admettons qu'il y ait quelque exagération de la part du biographe et de la part de Bachelin lui-même, il n'en est pas moins vrai que ce dernier, malgré tout son talent, comme peintre et comme écrivain, ne fut jamais qu'un bien médiocre chiffrer.

Cela dit à l'adresse surtout de ceux auxquels il manque une ou des aptitudes, ou qui ont la responsabilité de subordonnés étant dans ce cas ; on peut réussir dans la vie sans avoir tous les talents et sans posséder toutes les connaissances. Seulement cela suppose du travail, un travail sérieux et de la persévérance. Écoutez à ce propos le récit d'une des journées du jeune peintre, à Paris :

« Parti du logis à 5 h. et demie du matin, il arrivait un des premiers à l'atelier Gleyre, où il travaillait jusqu'à midi. Il déjeunait de deux sous de pain, qu'il mangeait en se rendant au Louvre. Bientôt il sentit le besoin d'un régime plus substantiel, et il alla déjeuner à six sous chez un traiteur, en compagnie de maçons, de charpentiers et de manœuvres. Puis il dessinait au Louvre jusqu'à quatre heures, rentrait chez lui pour écrire ou dessiner encore et, après un dîner à 6 heures et demie, allait modeler à l'école de sculpture jusqu'à 9 heures. Il achevait sa journée dans le recueillement ».

« La prière, tu me dis de ne pas l'oublier, chère maman, écrivait-il. Ah ! nous serions bien malheureux si nous n'avions pas la prière. Ne crains pas, je ne sors jamais sans prier. On ne peut avoir assez l'idée de Dieu présente, ici où tout contribue à l'effacer. »

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

— L'état de collocation de la faillite Société coopérative de consommation « Union Sociale », à Neuchâtel, peut être consulté à l'office des faillites, où les actions en contestation doivent être introduites jusqu'au 8 décembre 1925.

— L'état de collocation de la succession répudiée de J.-A. Gigy-dit-Guy, quand vivait fabricant d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, est déposé à l'office des faillites, où il peut être consulté. Les actions en rectification doivent être introduites jusqu'au 8 décembre 1925.

— 24 nov. 1925. Clôture de la faillite de Jean Della Torre, entrepreneur, anciennement domicilié à La Chaux-de-Fonds, actuellement en fuite.

— L'autorité tutélaire du district de La Chaux-de-Fonds a :

— Libéré Mlle Adrienne Jeanneret, à La Chaux-de-Fonds, de ses fonctions de tutrice de Laure-Marguerite Magné, actuellement en France.

— Libéré le citoyen J.-A. Quartier, notaire en ce lieu, de ses fonctions de tuteur de Dame veuve Laure Perrochet, en ce lieu, et désigné pour le remplacer le citoyen Dr Félix Jeanneret, avocat et notaire, à La Chaux-de-Fonds.

— L'autorité tutélaire du district de La Chaux-de-Fonds a prononcé l'interdiction de Dame Adèle Junod née Touchon, actuellement à l'Asile des vieillards, à La Chaux-de-Fonds. Elle a nommé en qualité de tuteur M. Ulysse Junod, à La Chaux-de-Fonds.

PUBLICATIONS SCOLAIRES

Poste au concours

Neuchâtel. — La Commission scolaire met au concours un poste de 20 heures d'enseignement littéraire à l'école secondaire et au collège classique, à titre provisoire pour une année. Titre exigé : licence des lettres classiques. Traitement 260 francs par heure de leçons hebdomadaires, sous réserve des déductions légales. Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae et pièces à l'appui, jusqu'au 15 décembre 1925 à M. Louis Baumann, directeur des écoles secondaires, classiques et supérieures de Neuchâtel et en avisant le Secrétariat du département de l'Instruction publique.

Automobiles et chemins de fer

(D'un correspondant)

Dans une récente correspondance, j'ai parlé de la concurrence toujours plus active, toujours plus audacieuse que le trafic automobile fait au trafic des chemins de fer.

On attribue souvent aux tarifs élevés des chemins de fer la nécessité de cette concurrence. Ce qui peut être vrai dans certains cas ne l'est plus dans la majorité des autres. Le transport des marchandises par camions automobiles, en particulier lorsqu'il n'y a pas de charge pour le retour, revient très souvent plus cher que le transport par chemin de fer. Mais il présente trois avantages incontestables, et c'est pour cela qu'il a la faveur du public : d'abord parce qu'il s'effectue très rapidement, sans manutention intermédiaire, sans escale dans des gares de jonction ; ensuite parce que la marchandise est prise au domicile de l'expéditeur pour être remise au domicile du destinataire ; enfin parce qu'il supprime tous les frais de camionnage entre le domicile et la gare et vice-versa par une tierce personne.

Pendant près d'un siècle les chemins de fer n'ont pas eu à redouter de concurrence. Ils détenaient le record de la vitesse et du bon marché. Les temps ont évolué ; en dix ans on a découvert un système qui s'est perfectionné et des machines qui se sont multipliées à un tel point que les wagons restent inoccupés et les gares amoindries, vides, tandis que le trafic par route prend une ampleur qu'il ne faut pas essayer de mésestimer. Pendant dix ans les dirigeants de nos chemins de fer n'ont pas cru à la possibilité de cette concurrence et maintenant ils restent médusés devant le fait accompli. N'ont-ils pas le moyen de lutter ? C'est ce que nous allons chercher ensemble.

Le règlement de transport qui a force de loi en la matière date de 50 ans au moins. Il contient des dispositions excellentes au point de vue juridique mais n'est plus adapté aux conditions et nécessités actuelles du trafic en ce qui concerne l'exploitation proprement dite. Les délais qu'il prévoit, en particulier pour le transport des marchandises sont beaucoup trop longs. Voulez-vous un exemple : Consignez lundi matin à 9 heures en petite vitesse un sac de pommes de terre à destination de Chambren. Si vous entrez en possession de votre bien à la gare de Chambren le jeudi soir suivant vous n'avez rien à réclamer : le jour de consignation ne compte pas ; ensuite il y a deux jours de délai d'expédition, et après cela un jour de délai de transport par 125 kilomètres

de distance. C'est excessif, ni plus ni moins !

Donc première condition pour les chemins de fer suisses de voir un certain trafic leur revenir : transporter les marchandises plus rapidement que ce n'est le cas aujourd'hui.

Le public veut que cela aille vite. C'est son affaire. Si on ne le satisfait pas, il va ailleurs ; c'est encore son affaire. Mais pour le retenir, il faut le satisfaire. Ça, c'est l'affaire des entreprises de chemins de fer. Une réduction des délais de transport et de livraison s'impose donc à bref délai pour donner une sanction aux efforts qui doivent être faits par tous les organes ferroviaires pour accélérer le trafic.

Qu'on opère en même temps des réductions de taxes, en plus de celles qui ont été concédées déjà, pour les marchandises dont la valeur n'est pas élevée, ce serait très bien et l'applaudirais. Je dirais même que cette réduction est une nécessité pour les envois en grande vitesse dont les tarifs sont presque prohibitifs. Ceci le pourrait que donner plus de vivacité à la lutte.

Ensuite, pour avoir du trafic, il faut le rechercher. Les industriels et les négociants n'ont pas des commis-voyageurs qui, par un labeur incessant, des sollicitations continuelles, retiennent ou créent une clientèle et font faire marcher les affaires de leurs patrons ? Tant qu'il n'y avait pas de concurrence possible, les chemins de fer pouvaient se passer de commis-voyageurs. Aujourd'hui il en faut pour renseigner celui qui hésite, celui qui ne sait pas, celui qui ne voit pas où est son intérêt, et qui ne se déplacera pas pour aller dans une gare se documenter, mais qui donnera ses expéditions au premier voitureur venant devant sa maison lui prendre son envoi.

Nous disons donc : deuxième condition pour les chemins de fer de voir un certain trafic leur revenir ; recherchez vous-mêmes le trafic par l'effort et la persuasion, par l'exposé des avan-

Remède des plus efficaces, est employé avec succès pour le traitement et la guérison des Catarrhes de matrice, Pertes blanches, Crampes périodiques, Troubles de l'âge critique, Catarrhes de vessie. En vente dans toutes les pharmacies. Nom et marque déposés.

A la gare !

Pierre Leboulain serra tendrement la main de Geneviève Mondoubleau entre les siennes. Mais la jeune fille se dégagea aussitôt :

— Faites donc attention ! On nous regarde ! déclara-t-elle.

Pierre ne put réprimer un mouvement de mauvaise humeur :

— Et après ?... Nous sommes fiancés, que diable !... Je ne vois pas ce que mon geste a pu avoir d'inconvenant !

— Allons, Pierre, soyez raisonnable ! supplia Geneviève... Vous savez bien que les gens sont malveillants dans ces petites villes !... Laissez-moi aller !... Nous allons encore nous faire remarquer !

Un double ruisseau frais bordait la route. Derrière la herse des platanes aux fûts écaillés, on devinait que les petites maisons hostiles soulevaient avec précaution les paupières de bois de leurs volets.

— Vous comprenez bien, Geneviève, que cette situation-là ne peut pas s'éterniser ! déclara Pierre, nettement... Lorsque je viens vous faire une visite chez vos parents, toute votre famille est là qui ne nous lâche pas d'un pouce... Je n'ai pas le droit de vous embrasser sur la joue : ça ne serait pas convenable !... Et lorsque, par hasard, nous obtenons la permission de sortir sans chaperon, je ne peux même pas vous caresser le bout des doigts, sous prétexte que tout le monde nous observe... Avouez que c'est à devenir enragé, à la fin !

— Ne vous fâchez pas, mon ami ! répliqua Geneviève... Je vous assure que, pour ma part, je me laisserais embrasser par vous, bien vo-

lontiers !... Mais je ne puis pourtant pas crever les yeux de tous ces gens qui nous regardent.

Une foule endimanchée arpenait la route avec componction, dans les deux sens. Les demoiselles sautillaient, supplicées par le vernis de leurs souliers dominicaux. Les mères, dans leur toilette, faisaient une furieuse consommation de satin noir, de faille noire, d'alpaga noir. Quant aux pères, ils présentaient cet aspect uniforme des bourgeois moyens qui s'approvisionnent d'idées et de vêtements au même rayon de confection.

Pierre Leboulain, d'un grand geste, prit tous ces messieurs à témoin de son infortune :

— Lorsque vous étiez jeunes et que vous vous trouviez en tête à tête avec votre fiancée, je suis bien sûr que vous vous arrangiez pour l'embrasser ?

— Ce n'est pas prouvé ! répondit Geneviève. Un coup de sifflet strident déchira l'air, à cette minute. Il y eut un sourd halètement, quelque part, derrière les maisons attentives. Un nuage de fumée monta, puis s'évanouit comme une rosace d'artifice en plein ciel. Et les promeneurs aspirèrent cette odeur amère qui épaissit le vent autour des gares.

— Le train de seize heures neuf ! annonça la jeune fille machinalement.

A ces mots, le visage de Pierre Leboulain s'illumina :

— Vite ! vite ! Suivez-moi ! ordonna-t-il à sa fiancée.

Surprise, elle lui demanda :

— Où me faites-vous courir comme ça ?

— A la gare !

— Quoi ? Qu'est-ce que vous dites ?

— Je vous dis que nous allons à la gare !

Et parce qu'il lisait une incompréhension totale dans les yeux gris de sa fiancée, Pierre expliqua :

— Le train ne repart qu'à seize heures dix-huit !

L'émotion pâlit Geneviève :

— Ah ! Mon Dieu ! Je devine tout, maintenant !... Vous voulez m'enlever ?

— Moi ?... Pas le moins du monde !... C'est ça, pour le coup, que l'on trouverait inconvenant, dans le pays !

La jeune fille tourna vers le jeune homme son visage blessé :

— Alors, je ne comprends pas ! avoua-t-elle.

— Vous me comprendrez tout à l'heure !... Mais pour l'instant, je vous en prie, dépêchez-vous !

Ils marchaient tous deux, côte à côte, à grandes enjambées sur la route blanche.

« Tiens, le jeune Leboulain et sa fiancée vont à la gare ! murmuraient les promeneurs, sur le ton du plus vif intérêt... Comme ils se dépêchent ! Ils doivent aller recevoir quelqu'un... Sans doute, un de leurs parents ! »

Pierre s'élança vers le guichet, prit deux billets de quai et fit un signe à sa fiancée essoufflée :

— Vite ! Geneviève ! Nous avons tout juste le temps !

Le contrôleur perfora les billets, d'un air soupçonneux.

— Vite ! Vite !

Une foule animée obstruait le quai, durant l'arrêt bref. Des appels se croisaient. On entendait le heurt, mat et sourd, des bagages que les hommes d'équipe déchargeaient hors du fourgon. Les essieux des chariots grinçaient. Un employé du buffet poussait devant lui une voiturette où des bouteilles de limonade gazeuse alternaient avec des grappes de raisin vert. Et la préposée aux journaux élevait ses illustrés à la hauteur des portières, tout en soufflant dans une petite trompette.

Autour des deux jeunes gens, c'était la bouillonnade heureuse des arrivées et l'arrachement douloureux des départs. Les mains et les bouches se cherchaient, pour reprendre le contact interrompu ou retarder la seconde déchirante de la séparation inévitable. Les mots volaient, les pauvres mots si simples et si tragiques qui naissent, vivent et meurent dans les gares : « Tu m'écritras... Envoie-moi tout de suite un télégramme... Pense à moi ! Pense à moi !... Je t'attendrai, mon grand chéri... Tu reviendras vite, n'est-ce pas ? » Et une pluie de baisers scandait les tendres syllabes...

Une pluie de baisers !

— Hé bien ? Comprenez-vous maintenant pourquoi je vous ai menée à la gare ? demanda Pierre à sa fiancée.

Geneviève sourit, baissa la tête, ferma à demi les yeux.

— Dans une gare, on peut s'embrasser autant qu'on veut, sans se faire remarquer !... On est là pour ça !

Il avait pris le petit corps frémissant entre ses bras :

— Bonjour, chérie !

— Bonjour, chéri !

— Vous avez fait bon voyage ?

Les deux bouches juvéniles se joignaient pour un baiser interminable.

Des visages souriaient, aux portières :

— Les pauvres gosses ! Ce qu'ils sont heureux de se retrouver !... C'est beau, la jeunesse !

Un homme d'équipe commençait à fermer les voitures, à la volée.

— Dépêchons-nous !... Profitons-en, avant que le train ne reparte !

Un baiser ! Et encore un baiser !

— Tu es heureuse ?

— Oh ! Oui, je suis heureuse... Et toi ?

— Tu oses me le demander ?

— Alors, ça y est ? On se dit : « tu » ?

— Bien sûr, qu'on se dit « tu » !... C'est encore une de ces choses qu'on ne remarque pas sur le quai de la gare !

Il y eut alors un coup de sifflet et les attelages craquèrent.

— Oh ! Le train s'en va... C'est déjà fini ! gémit Geneviève.

Le flot des voyageurs les roulait vers la sortie.

— Ne vous inquiétez pas ; on reviendra ! promit Pierre... Arrangez-vous pour être libre, chaque jour, à seize heures neuf !

La jeune fille hochait la tête :

— Je ferai tout mon possible pour venir ! promit-elle.

Puis, désignant une pancarte, au-dessus du guichet :

— « A partir du 1er octobre, service d'hiver ! épela-t-elle... Il faudra vous procurer un nouvel horaire ! »

LIBRAIRIE

Comment enseigner et comment apprendre. L'art même d'apprendre, par Frank Abauzit. Edition La Concorde, Lausanne.

Cette mince brochure contient le texte d'un discours prononcé par l'auteur à la distribution des prix du collège de Thonon (Savoie). M. Abauzit y explique très simplement — car il s'adresse à des écoliers — comment on apprend ; il suit en les commentant les quatre règles de cet art qu'a formulées le philosophe William James et il en déduit toute une pédagogie pratique qu'il plus vif intérêt.

Mon beau pays. — Voyage du petit Jean à travers la Suisse. Par Marthe Raymond. Edition Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Ce nouveau volume de la charmante collection Pâquerotte sera le bienvenu parmi nos enfants. Sous la forme d'un récit attrayant, il parle de la géographie et de l'histoire de notre pays, Chemin faisant même, nous saluons en passant un fleur ou un animal intéressant. C'est de l'instruction amusante et excellente.

GRAND BAZAR
Schinz, Michel & C^{ie}
**SKIS
LUGES
PATINS**

Huile de foie de morue
fraîche
Thé pectoral
Sucre candi
Jus Cassano
Pastilles pectorales

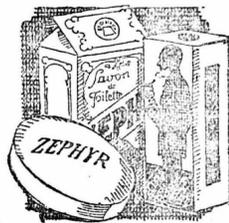
Droguerie du Balancier
Rue du Seyon 2 - Grand'rue 9
NEUCHÂTEL
Tél. 1600
Timbres S. E. N. & J. 5%

PAPETERIE
BICKEL & C^o
Le plus grand choix en
blocs papier à lettre
et pochettes

ZEPHYR est l'ami de votre teint

Sans fard et sans crayon rouge, il vous
donne une mine naturelle de santé
et un teint d'une fraîcheur juvénile.

C'est un savon pur et doux qui n'attaque pas la peau. Grâce
à sa mousse dense et abondante, il débarrasse la peau de toute
impureté et de tout amas désagréable de sueur. Le savon
de toilette «Zéphyr» ainsi que le savon pour la barbe
«Zéphyr» se trouvent dans tous les magasins de savons fins.



PALACE CE SOIR
ET DEMAIN SOIR
PRIX RÉDUITS

Le Comte Kostia
de VICTOR CHERBULIEZ
joué par André NOX et Conrad VEIDT
Un des plus beaux films français de l'année.

CHAPELLE DES TERREAUX

Judi 3 décembre, à 20 heures
Conférence gratuite par M. DEXTER

La science chrétienne
DÉVOILÉE PAR LA BIBLE
Invitation cordiale à chacun.

AULA DE L'UNIVERSITÉ

Mercredi 2 décembre, à 8 h. 1/4

PROJECTIONS LUMINEUSES

avec causerie de J. El. Chable

En Afrique australe et orientale

Entrée: Fr. 1.65. Location chez le concierge de l'Université.

Rougeries-Charcuteries
BELL

MISE EN VENTE DE
100 VEAUX
abattus à Neuchâtel

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX

Poitrine : . . . } rôtie à rôtir avec lard
Sous l'épaule . . . } le demi-kilo
Gras d'épaule . . . } fr. 1.30
Jarret } ou ragout
Collet }
Epaule entière . . . } le 1/2 kg. fr. 1.45
Epaule épaisse . . . }
Côtelettes } . . . 1.60
Filet }
Cuisson } le 1/2 kg. fr. 1.70

Tête blanchie entière ou par demi
avec langue ou cervelle
le 1/2 kg. fr. 1.-

Pieds blanchis le 1/2 kg. fr. 1.-

Ménagères profitez!



Ondulez-vous

vous-même en dix minutes

Faites l'essai de cette méthode pour vous onduler et
souffrir comme elle est simple, rapide et efficace; elle
est nécessaire au cheveu, au sourcil électrique. Vous
n'avez qu'à glisser le cheveu dans une épingle «West
Electric» et, en 10 ou 15 minutes, vous aurez une ma-
gnifique ondulation.
L'épingle «West Electric» est magnétique, elle ne peut
ni brûler, ni couper, ni casser, ni accrocher les cheveux.
Elle est faite d'acier électrisé, nickelé, parfaitement poli
et lisse comme du satin. C'est la simplicité même; de
plus, elle est garantie d'une durée indéfinie.
Essayez simplement cette merveilleuse épingle. Nous
vous rembourserons avec plaisir si vous n'êtes pas sa-
tisfaite, mais nous savons que lorsque vous aurez vu
par vous-même les belles ondulations si facilement ob-
tenues avec l'épingle «West Electric», vous ne pourrez
plus vous passer de cette dernière.

Epingles

WEST ELECTRIC
En vente partout.

Si vous ne pouvez pas vous en procurer auprès
de votre fournisseur, envoyez fr. 1.50 en timbres-poste
pour une carte échantillon de 4 épingles
avec mode d'emploi et une notice donnant d'ex-
cellents conseils sur la meilleure manière de s'on-
duler. Le coupon ci-dessous est destiné à vous
faciliter cette demande. Détachez-le maintenant
de crainte d'oublier. Écrivez votre nom et votre
adresse lisiblement.

Coupon
PAUL MULLER (Dépt. 112) Bümlewald (Berne)
Nom _____
Lieu _____
Rue _____
Veuillez trouver ci-jointes fr. 1.50 en timbres-poste
pour une carte échantillon d'épingles «West
Electric», avec mode d'emploi.

CADEAUX UTILES

Nouveaux jouets en caoutchouc et celluloid.
Coussins chauffants - Chancellières - Tapis électriques.
BOUILLOTES en caoutchouc, fer blanc, aluminium.
Tubs - Baignoires en caoutchouc - Sacs à éponges -
Éponges caoutchouc et naturelles.
Produits «CUTEX» pour les ongles.
Appareils et META, pour le sport et le tourisme.
PELERINES et Tabliers caoutchouc.
CORSET P. N. « le plus élégant des corsets ».
Savons de toilette, premières marques.
Dentifrices - Brosses à dents - Eaux de Cologne -
Parfums - **VAPORISATEURS** - **BROSSES A
CHEVEUX** en baleine et à fond pneumatique.
Thermomètres de chambre, de bain, de fièvre,
Ceintures - Plastrons en poils de chameau, ou en chat
contre le rhumatisme et le froid.

TOUT ce qu'il faut pour les soins aux malades
chez

J. F. REBER

bandagiste
NEUCHÂTEL Téléphone 452
Terreaux 8

**GOUDRON
BURNAND**

Extrait du meilleur goudron de pin de Norvège...
Remède naturel par excellence pour le traitement des
Rhumes récents ou anciens
Catarrhes
et toutes affections des
voies respiratoires en général
Bronchites
50 ANS DE SUCCÈS EN SUISSE. - Fr. 2.25 dans toutes
pharmacies ou chez le préparateur Pharmacie BURNAND,
Lausanne. JN 31202 D

Société
Coopérative de
Consommation

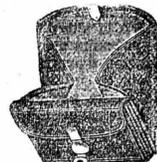
Service
des combustibles

Coke de la Ruhr
Houille belge
Anthracite belge
Briquettes « Union »
Boulets d'anthracite
Coke de gaz
Tourbe malaxée
Kerbes

Bois de chauffage: foyard et
sapin, déchets

Prière de passer les ordres
dans nos succursales ou directe-
ment au bureau: Sablons 19.

PORTEMONNAIES



Box-calf d'une seule pièce
Article soigné et très solide
Fr. 3.50, 4.-, 4.50, etc.
chez le fabricant

E. BIEDERMANN

BASSIN 6 NEUCHÂTEL

CHAUFFAGE CENTRAL

Potagers à gaz
et combustible

Poêles - Calorifères
Bains - Buanderies

Grand choix avantageux

Prébandier S.A.

NEUCHÂTEL

Moulins 37 Tél. 7.29

CHAUSSURES

G. BERNARD

Rue du Bassin

MAGASIN

toujours très bien assorti

dans

les meilleurs genres

de

Chaussures fines

pour dames, messieurs

fillettes et garçons

Se recommande,

G. BERNARD

ATELIER D'ART

VUILLE-ROBBE

Fbg. de l'Hôpital 30

Tentures, stores,

tapis, écharpes,

robes, etc.

porcelaine moderne

et tous styles.

Tous travaux d'arts

appliqués.

Exécution sur commande

POTAGERS

neufs et d'occasion

Réparations de potagers

Cadres de vélos et motos

Soudure à l'autogène de tous

outils et métaux

S'ad.: Voie 6, atelier. c.o.

LUGES & PATINS

à la MENAGERE

Place Purry 2, et au

magasin de cycles

F. Margot & Bornand S. A.

Temple-Neuf 6

Attention

C'est chez **PLANAS**

cordonnier

Faubourg de l'Hôpital 13

que vous trouverez des

Catignons vénitiens p' dames

depuis fr. 3.50

Catignons galochés pour dames

depuis fr. 7.50

Pantoufles bébé à fr. 2.⁹⁰

Pantoufles enfants » 3.⁵⁰

Pantoufles dames » 5.⁵⁰

**Asthmatiques,
Bronchiteux!**



VOS POUMONS
SONT-ILS PRÊTS POUR L'HIVER ?

Voici la question que nous posons à toute per-
sonne souffrant des bronches, qu'il s'agisse d'Asth-
me, de Catarrhe, de Bronchite chronique, d'Emphy-
sème.

Avant l'hiver tout malade faible de la poitrine
doit fortifier ses poumons et les rendre plus aptes
à supporter le froid et les intempéries.

Les remèdes sont nombreux, mais il y en a un
surtout recommandé par le Corps médical: c'est le
Sirop des Vosges Cazé.

Fait expressément pour les maladies de poitrine
et des bronches, le Sirop des Vosges Cazé revivifie
les poumons endormis, fatigués. Il les tonifie et les
rajeunit.

Nous crions aux Asthmatiques, aux Bronchiteux,
aux Catarrheux, à tous ceux qui veulent venir l'hiver
avec bonheur: Faites une cure avec le Sirop des
Vosges Cazé.

Très rapidement, la respiration reprendra son
cours normal, les crachats diminueront, la toux ces-
sera comme par enchantement.

Asthmatiques, Catarrheux, méfiez-vous des com-
plications mortelles. méfiez-vous de la Tuberculose
qui vous guette comme le tigre guette sa proie! De
grâce, ne laissez pas cette terrible Faucheuse s'im-
planter chez vous.

Fortifiez vos bronches, cuirassez-les pour l'hiver;
alors, vous pourrez aller et venir comme tout le
monde, heureux de vivre, regrettant seulement d'a-
voir tant tardé à prendre le meilleur remède pour
votre cas: le Sirop des Vosges Cazé.

Si vous voulez guérir ne vous laissez pas in-
fluencer par des con-
sultes intéressés; exigez la marque

SIROP DES VOSGES CAZÉ

Le grand flacon Fr. 4.25 dans toutes les pharmacies.

DEPOSITAIRES GÉNÉRAUX pour la Suisse:

Etablissements R. BARBEROT S.A.,

11, rue de la Navigation, GENÈVE.

CE SOIR ET **APOLLO** Derniers jours
DEMAIN SOIR du programme

Prix réduits

UN GRAND **Le phare qui s'éteint**
SPECTACLE

Dés vendredi: **LA RUE SANS JOIE** drame populaire
en 8 actes

Union féministe pour le suffrage
et Section neuchâteloise de la Société d'utilité publique
des Femmes suisses

Conférence publique et gratuite

Mercredi 2 décembre, à 20 h. 1/4

GRANDE SALLE DE LA ROTONDE

Sujet:

La votation du 6 décembre sur les assurances sociales

ORATEURS: M. E. RENAUD, conseiller d'Etat.

M. P. REYMOND, professeur.

INVITATION CORDIALE

Caoutchoucs

Grande cordonnerie

J. KURTH, Neuchâtel

Rue du Seyon - Place du Marché

„DUCO“

seul a fait ses preuves dans le monde entier.

C'est la seule couleur-émail à la pyro-
xiline durable et inaltérable par le froid et la
chaleur, pour l'automobile et tous véhicules.

Le „DUCO“ est appliqué selon le

procédé original américain

aux ateliers de

Application à froid des Emaux S. A.

Chemin Ferrier, 27 (rue de Lausanne) GENÈVE

Téléphone: Mont-Blanc 24.40

Agent exclusif et dépôt pour la Suisse romande

Robes et Blouses

lainage et soie, et nous offrons ces
marchandises à des prix presque
aussi!

bon marché

qu'avant la guerre.

Ces marchandises sont de toutes

première qualité et façons modernes

Nous prions notre honorable clien-
tèle de venir voir ces belles mar-
chandises sans obligation d'acheter

Blouses veloutine rayée,	Bonne qualité,	3 ²⁵
Blouses flanelle laine jolies façons	et rayures,	9 ⁵⁰
Blouses crêpe de Chine belle qualité	et couleur, 12.50	11 ⁵⁰
Blouses Crêpe marocain soie,	beaux dessins,	11 ⁵⁰
Blouses crêpe de Chine garnies jabot,		15 ⁵⁰
Blouses crêpe de Chine ravissants dessins	imprimés,	16 ²⁵
Blouses crêpe de Chine jolies façons,	longues manches,	23 ⁵⁰
Robes crêpe laine brodées, toutes teintes,	13.50	9 ⁵⁰
Robes crépon molletonné beaux	dessins,	10 ⁵⁰
Robes lainage jolies façons,		17.50 15 ⁵⁰
Robes serge laine belle qualité,		26.- 19 ⁵⁰
Robes crêpe marocain laine,	joli écossais,	19 ⁷⁵
Robes écossais laine nouveauté,		21.-
Robes soie taffetas jolis écossais,		22.- 11 ⁵⁰
Robes soie ottoman jolies façons,		17 ⁵⁰
Robes crêpe marocain soie haute	nouveauté,	23.-
Robes crêpe de Chine belle qualité, jolies	façons et couleurs,	24 ⁵⁰

Voir nos vitrines

Voir nos vitrines

JULES BLOCH

SOLDES ET OCCASIONS

NEUCHÂTEL

Anglo: Rue des Poteaux
Rue Temple Neuf

La prochaine réunion du Conseil de la S. d. N.

PARIS, 1er. (« Le Temps »). — Le conseil de la Société des Nations se réunira à Genève le 7 décembre; on sait déjà qu'il sera présidé cette fois par le représentant de l'Italie, M. Scialoja.

Cette 37^{me} session du conseil comporte un programme de travail très chargé, car chaque jour de nouvelles questions y sont portées à la demande de divers gouvernements. Mais de tous les problèmes soumis à l'examen du conseil, deux questions politiques importantes se dégagent de prime abord: celle irritante question de Mossoul, le conseil étant appelé, par le traité de Lausanne, à délimiter les frontières entre la Turquie et l'Irak, et le conflit gréco-bulgare, dont la phase dangereuse a été close par l'intervention énergique du conseil au cours de sa récente session extraordinaire à Paris.

On se souviendra que le conseil a déjà abordé en présence des deux parties, le représentant de la Grande-Bretagne et le représentant de la Turquie, la question de Mossoul. Mais aussitôt des divergences d'ordre juridique risquèrent de compromettre la future décision du conseil, alors présidé par M. Loucheur. Le délégué de la France décida, d'accord avec ses collègues, de demander un avis consultatif à la cour permanente de justice internationale sur les compétences exactes du conseil, inscrites dans l'article 3 du traité de Lausanne. La cour vient de rendre public son avis, et cette interprétation revient à dire, en peu de mots, que le traité de Lausanne charge le conseil de prendre une décision de caractère obligatoire en ce qui touche les frontières entre l'Irak et la Turquie. Le conseil, toujours d'après l'avis de la cour, devra se prononcer à l'unanimité, les voix des deux parties ne comptant pas dans le calcul de cette unanimité. On peut se rendre compte de la tâche excessivement délicate dont le conseil aura à s'occuper. Sans doute fera-t-il de nouveau appel aux deux Etats pour leur demander de trouver un moyen d'entente à l'amiable; si cependant cette procédure conciliatrice venait derechef à s'avérer impossible, le conseil sera probablement amené, tout comme il le fit pour la Haute-Silésie, à prendre une décision de nature obligatoire. Et le point d'interrogation qui se pose est de savoir si la Turquie acceptera d'avance la décision du conseil. Si tel n'était pas le cas, selon la parole de M. Amery, ministre britannique des colonies, la Grande-Bretagne serait mise dans l'obligation de reprendre sa liberté d'action.

En ce qui concerne le conflit gréco-bulgare, nous avons annoncé hier que la commission d'enquête vient de déposer son rapport.

Le conseil, au cours de cette même session, est amené à s'occuper de plusieurs importantes résolutions de la dernière assemblée plénière. Tout d'abord la proposition de la délégation française de convoquer sous les auspices de la Société des Nations une conférence économique qui serait chargée d'étudier scientifiquement les causes du malaise économique général qui pèse sur l'Europe. Le conseil doit régler dans ces

détails le travail préparatoire de la future conférence économique; c'est une œuvre délicate déjà et qui doit être envisagée avec une prudence extrême. C'est pourquoi le conseil déléguera sur l'opportunité de constituer, sur de larges bases, un comité préparatoire qui, tenant compte des travaux déjà effectués dans ce domaine aussi bien par la Société que par le Bureau international du travail, préparerait avec méthode les travaux d'une conférence économique internationale.

C'est aussi une question du même genre qui se pose au sujet de la réduction des armements. L'assemblée plénière a invité le conseil à faire procéder à des études préparatoires pour l'organisation d'une conférence en vue de la réduction des armements, qui, d'ailleurs, ne saurait être convoquée avant que des conditions satisfaisantes de sécurité aient été réalisées en Europe. Le comité spécial du conseil qui s'occupe de ces questions se réunira le 3 décembre; il va déterminer les compétences de l'organisme chargé de la préparation de la future conférence pour la réduction des armements.

Le conseil, qui doit aussi organiser et convoquer une conférence internationale pour la simplification du système des passeports, examinera de nombreuses questions relatives aux minorités, aux mandats; il prendra aussi quelques décisions concernant Dantzig, le territoire de la Sarre, et il se tiendra au courant de l'œuvre entreprise par la Société pour la restauration de l'Autriche et de la Hongrie.

Mais une des plus importantes préoccupations du conseil au cours de sa prochaine session n'est pas inscrite à son ordre du jour; il s'agit de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. Certes, les détails de cet événement politique, qui aura pour l'institution de Genève de profondes conséquences, ont déjà été réglés ailleurs. Il n'en reste pas moins à déterminer dans quelles conditions, à quelle date pourra être convoquée la première assemblée plénière extraordinaire de la Société. Et y a-t-il une série de détails fort importants, et qui ne manqueraient pas de préoccuper sérieusement les membres du conseil. Quant à l'action éventuelle de ce dernier, on continue à penser ici qu'il sera saisi au cours de sa prochaine session de la demande d'admission du gouvernement allemand et que l'assemblée, uniquement consacrée à l'admission de l'Allemagne, pourra se tenir vers la fin de janvier. De cette manière, l'Allemagne siégerait au conseil dès la session de mars, qui avait été prévue à Madrid. On croit savoir que M. von Kuhlmann, aussitôt assis à la table du conseil, a l'intention de soulever la question de la réduction générale des armements, et de proposer des mesures propres à en hâter l'exécution comme une conséquence logique des accords de Locarno.

On se rendra compte par ce rapide exposé que l'activité du conseil de la Société des Nations n'a jamais été aussi intense; de plus en plus, les questions qu'il a le devoir d'examiner intéressent la majorité des Etats membres.

Trois ministres de l'Etat libre, MM. O'Higgins, O'Brien et Gilligan, sont à Londres, ainsi que sir James Craig, premier ministre du gouvernement de Belfast.

Ces représentants du gouvernement de Dublin demandent que les conclusions de la commission de délimitation des frontières soient rejetées purement et simplement, ou plutôt que la commission soit dissoute avant d'avoir officiellement déposé son rapport, puisque M. Mac Neill, représentant de l'Etat libre, a démissionné de cette commission.

D'après la législation existante, ce rapport n'aurait qu'à être déposé pour avoir aussitôt force de loi. Mais le gouvernement britannique n'a aucun intérêt à imposer aux Irlandais du nord et du sud un règlement territorial qui laisserait le nord assez froid et qui exaspérerait le sud. Il est probable qu'on s'accordera pour dissoudre la commission des frontières et pour tenter un nouveau règlement à l'amiable. Seulement, il faudrait qu'une nouvelle loi fût votée dans ce sens par le Parlement britannique.

PAYS-BAS
La crise ministérielle se prolonge

LA HAYE, 1er. (Havas). — Dans une réunion tenue lundi, la fraction catholique de la seconde Chambre a, à l'unanimité, refusé sa collaboration pour former le cabinet parlementaire composé de catholiques, de socialistes et de libéraux démocrates, collaboration qui lui avait été demandée par le député libéral-démocrate Marchant, chargé par le roi de constituer le cabinet. Il est à prévoir que M. Marchant échouera dans sa tentative.

TCHÉCOSLOVAQUIE
Crise ministérielle

PRAGUE, 1er. — Une crise est survenue au cours de la constitution du nouveau ministère par M. Svehla en raison de l'attitude du parti catholique, qui s'est déclaré hostile à la nomination d'un socialiste au ministère de l'instruction publique. En présence de cette complication, M. Svehla a fait connaître au président Mazyryk qu'il renonçait à former le cabinet. Il lui a recommandé d'en charger M. Sramek, chef du parti catholique, parti le plus fort après le parti agraire.

RUSSIE
Une rafle de fonctionnaires infidèles

MOSCOU, 1er. — Les journaux russes apprennent qu'à la suite des détournements commis par la milice de Kiev, le chef de la Tcheka de Charkov, M. Dalizki, a fait procéder dans tout le territoire de l'Ukraine à un contrôle sévère sur la milice. Dans l'espace d'un mois, 8000 fonctionnaires de la milice ont été soumis à ce contrôle, 1000 d'entre eux ont été arrêtés.

AUSTRALIE
Les termes de l'accord avec les gens de mer

SYDNEY, 1er. — Parmi les conditions du règlement de la grève des gens de mer figurent les suivantes:

1. Aucune avance de salaires.
2. Aucune poursuite dans le Royaume-Uni au sujet des événements passés.
3. Aucune sanction pour faits de grève, sous condition de bonne conduite de la part des gens de mer après la reprise du travail.
4. Annulation des amendes imposées par les patrons des bâtiments.
5. Aucun salaire pendant la période de grève.

Cinéma du Théâtre
Dès mercredi 2 décembre
Les Murailles du silence
Une grande réalisation dramatique
avec
Elmire Vautier et René Navarre

ÉTRANGER

Congrès géologique international. — Dans les mois de mai et juin 1926 aura lieu, à Madrid, le XIV^{me} congrès international de géologie. Ce congrès sera d'une importance exceptionnelle, étant donné que les géologues, géographes et ingénieurs les plus éminents y assisteront, pour étudier les richesses minérales de l'Espagne, dont une grande partie reste encore à exploiter. Parmi les sujets qui seront discutés au cours du congrès, il faut citer les réserves mondiales en phosphates et pyrites. Géologie de la Méditerranée. La faune cambrienne et silurienne. Géologie de l'Afrique et ses rapports à celle de l'Europe. Les vertébrés du tertiaire. Les plissements hercyniens. Les foraminifères du tertiaire. Les théories modernes de la métallogénie. Le volcanisme. Etudes géophysiques.

Des excursions seront faites à Séville, Cordoue, Algésiras, Ronda, nord du Maroc, Grenade, Almería, Linares, Huelva, Burgos, Bilbao, Asturies, Catalogne, Tolède, les Baléares et Canaries, où les endroits les plus intéressants au point de vue géologique, minier, industriel et artistique seront visités.

Explosion de grisou dans la Ruhr. — Lundi après midi, une explosion de grisou s'est produite au puits «Lothringen» près de Bochum. Quatre ouvriers ont été tués. Quatre autres mineurs ont été grièvement blessés et huit légèrement. Tous les autres mineurs ayant rendu leur plaque de contrôle, on a pu se rendre immédiatement compte qu'il n'y avait pas d'autres victimes.

Evasion de détenus. — Cinq détenus militaires qui étaient incarcérés à la maison d'arrêt de Lille et travaillaient dans le même atelier, ont attaqué leur gardien, l'ont ligoté, se sont emparés de ses clefs et l'ont enfermé dans l'atelier. Ils ont ensuite escaladé le mur de clôture de la prison qui se trouve du côté du quai de la Basse-Deule et ont pris la fuite. Des témoins de cette quintuple évasion ont donné l'éveil. Une poursuite s'est organisée et l'un des évadés, nommé Daniens, a bientôt été arrêté et ramené à la prison.

Des agents cyclistes se sont mis à la recherche des autres évadés, qui avaient pris la direction de Pont-à-Marcq, mais ils ne sont pas parvenus à les retrouver.

Le cyclone de Fex. — Les autorités militaires, après une rapide enquête, ont constaté qu'une grande partie des 27 appareils d'aviation qui ont été endommagés par la tempête étaient réparables.

Aviation commerciale. — L'avion géant anglais Vanguard a couvert la distance qui sépare Paris de Londres, de 475 km. en 2 heures 30, malgré un fort vent debout.

Pour tourner la loi. — Les autorités américaines viennent de découvrir au fond de la cale d'un grand navire de voyageurs qui faisait escale aux îles Hawaï une douzaine de cerceaux contenant des Chinois vivants à destination de la Californie, dont l'accès est interdit à la race jaune.

J'ÉCOUTE...

La justice plaisante

Un correspondant nous écrit à propos de certaines plaisanteries qui sont faites au cours de petits procès de police et, plus tard, au sujet de ces procès. Il rappelle ce que disait un bon vieux:

— Il ne faut jamais se moquer des bêtes; on ne peut pas savoir ce qu'on peut devenir.

Cette réflexion est pleine de philosophie. Elle mérite d'être inscrite ailleurs encore que dans les salles de tribunaux.

Je le verrais volontiers dans toutes les classes d'école. Car la destinée s'est chargée bien souvent de venger ceux qui avaient été l'objet des rires brynants de camarades en apparence meurs doux. On cite encore le cas du nommé Emile Zola, que vous connaissez peut-être, qui jouit de quelque réputation, et si je ne m'abuse, et qui avait été «recalé» deux fois à son baccalauréat. Un des plus grands peintres de l'école moderne, Cézanne, était l'objet des rires de tout son village où de sa petite ville...

Le rire de la jeunesse est une chose charmante. Mais, quand il éclate sous l'effet de la réflexion d'un maître, qui a l'habitude de mettre en mauvaise posture, par des plaisanteries bien faites, un écolier dont la compréhension est un peu lente, il n'a plus rien de charmant du tout. En l'analysant, on y trouverait des choses qui ne seraient flatteuses ni pour la jeunesse ni pour le maître.

Le rire qui déchaine dans le prétoire un juge fatigué aux dépens du malheureux qui est tombé entre les palles de la justice est un peu de même qualité. Sans vouloir faire de généralités, il m'a paru que, dans certains tribunaux, on est porté à se laisser aller à ce genre bien facile, lui aussi, mais qui ne devrait pas avoir place dans un interrogatoire en justice. On ne doit jamais oublier, dans un procès pénal que l'on se trouve en présence d'un homme, qui ne défend sans doute pas sa tête — du moins pas chez nous — mais que menace cette chose suffisamment horrible, la prison.

En amusant le public, le juge, qui le fait dans l'esprit le meilleur peut-être, n'en manque pas moins à la fois à la justice, qui devrait être son but profond ne soit d'atténuer la peine qu'il devra infliger.

Sait-on jamais ce qu'un seul jour de prison peut faire d'un individu à qui ce châtiement est infligé pour la première fois?

FRANCHOMME.

SUISSE

Le nouveau commandant de la 4^{me} division. — Le conseil fédéral a nommé commandant de la 4^{me} division le colonel Guillaume Favre, de Genève, jusqu'ici chef d'arme de l'artillerie.

Berne. — Le conseil général de Berne, dans une séance extraordinaire tenue lundi, a terminé la discussion du budget de 1926. Une discussion spéciale a été engagée par les socialistes au sujet d'un appel financier plus large en faveur des établissements artistiques de la ville, plus particulièrement en faveur du théâtre municipal. La municipalité a déclaré à ce sujet que l'exploitation du théâtre était assurée pour les saisons de 1925-26 et de 1926-27. Une commission spéciale, au sein de laquelle sont représentés les milieux intéressés étudiera la possibilité d'une augmentation des prestations

de la commune de Berne en faveur des dits établissements. Une augmentation de l'impôt sur les billets de cinématographes et de bals est envisagée. Le budget accusant un déficit de 2 millions 700,000 francs et la municipalité n'ayant pas été en mesure d'assurer qu'il serait couvert bien qu'elle propose une réduction d'impôt, les socialistes ont déclaré ne pouvoir approuver le budget. Par 39 voix bourgeoises, les socialistes s'abstenant, le budget a été finalement accepté.

SOLEURE. — A Granges, lundi, à 1 heure de l'après-midi, à la rue de l'Eglise, une luge montée par trois fillettes est venue se jeter dans un groupe de trois personnes qui traversaient la rue. M. Ferrari fils reçut la luge dans les jambes et tomba de tout son poids sur la petite fille de M. Garo, chef d'ébauches à la fabrique Eterna, qui eut la poitrine enfoncée. Transportée immédiatement chez un médecin, elle rendait son dernier soupir.

BALE-VILLE. — Il y a à quelque temps, le consulat de France à Bâle a demandé l'autorisation de créer une école française dans cette ville. L'exposé des motifs rappelle que la construction d'une nouvelle grande gare des marchandises nécessiterait une augmentation du nombre des fonctionnaires des chemins de fer alsaciens et que la continuation de l'enseignement en français aux enfants des fonctionnaires rendait désirable la création d'une école française. Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a répondu qu'il accorde l'autorisation demandée en spécifiant que cette école devra être exclusivement réservée aux enfants du personnel français des douanes et des chemins de fer. La demande de mettre à disposition des locaux dans un bâtiment d'école public a été rejetée. Par contre, le gouvernement est disposé à louer à l'école privée française une propriété d'Etat à un prix convenable.

— Un jeune cycliste qui descendait le Petersgraben, aveuglé par les phares d'une automobile, est venu se jeter sous le véhicule, a été relevé avec de graves blessures par des passants, tandis que l'automobile disparaissait sans pouvoir être identifiée. A l'hôpital, où il a été transporté, l'état du jeune homme a été déclaré très grave.

— Un garçonnet de cinq ans a été renversé par une luge sur la route de St-Margrethen, près de Bâle, et très gravement blessé.

BALE-CAMPAGNE. — Suivant un communiqué de la direction cantonale de police, deux nouveaux cas de fièvre aphteuse ont été constatés à Reinach. Un nouveau cas a été également constaté à Aesch. Jusqu'ici, 64 pièces de bétail et 84 porcs ont été abattus. Des mesures prophylactiques ont été immédiatement prises. Tout fait donc prévoir que d'ici peu de temps, on réussira à enrayer définitivement l'épizootie.

ZURICH. — A Horgen, lundi soir, un garçonnet de six ans, Ernest Meier, s'est lancé en sa «lugeant» sous un camion-automobile d'une maison de Wädenswil. Grièvement blessé, le bambin est mort une demi-heure plus tard.

GENÈVE. — Un incident assez vif s'est produit lundi matin au Conseil d'Etat. On sait que la minorité socialiste de la commission des comptes rendus a proposé, dans son rapport au Grand Conseil, d'instituer un impôt dit de sacrifice, de doubler le montant des droits de successions, enfin d'établir des centimes additionnels progressifs en exonérant les catégories inférieures.

Les représentants socialistes au Conseil d'Etat, MM. Hermann Jaquet et André Olttramare, ont mis lundi le gouvernement en demeure de se prononcer sur ces propositions. A la majorité, les projets socialistes ont été repoussés. Etant donnée cette décision, qui mettrait les socialistes en minorité, M. Olttramare a déclaré ne pouvoir accepter une fonction dans le bureau du Conseil d'Etat. C'est pourquoi M. Moriaud, radical, a été élu président et M. Boissonnas, démocrate, réélu vice-président pour l'année 1926.

— Lundi après midi, un ouvrier du pont Butin, Jules Savoy, Fribourgeois, 49 ans, a fait une chute et s'est fracturé le crâne contre une borne en béton armé. Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Les Grands Conseils

ZURICH, 1er. — Le Grand Conseil zuricois, discutant le rapport de gestion du gouvernement pour l'année 1924, a examiné une motion socialiste demandant l'inscription au budget de 1926, d'une somme de 500,000 francs pour la construction de maisons locatives. Les débats ont rempli toute la séance de lundi matin. Les orateurs des partis bourgeois, de même que les représentants du Conseil d'Etat, ont repoussé la motion, comme étant anticonstitutionnelle et ont préconisé l'adoption d'une motion présentée par le groupe radical du Grand Conseil invitant le Conseil d'Etat à élaborer un rapport et des propositions sur l'encouragement à la construction de maisons locatives en tenant compte de l'initiative lancée par le parti démocrate et qui est actuellement étudiée par le département des travaux publics. Par 131 voix contre 100 la motion socialiste a été repoussée et la motion radicale acceptée à une grande majorité.

APPENZEL, 1er. — Le Grand Conseil d'Appenzel (Rhodes intérieures) a siégé en session ordinaire d'automne sous la présidence de M. Ruch conseiller aux Etats. La session dure habituellement deux jours. Mais cette fois, un seul jour a suffi. La demande de la communauté protestante d'Appenzel l'avait reconnue officiellement a été accueillie favorablement. La loi cantonale sur les routes a été adoptée avec une disposition mettant à la charge des intéressés le sixième des frais de construction. La prochaine landsgemeinde prendra une décision définitive à ce sujet.

LUCERNE, 1er. — Le Grand Conseil lucernois s'est réuni lundi en session ordinaire d'hiver. Il a adopté les comptes de 1924 qui bouclent avec un bon de 214,000 francs. Au cours de la discussion, on a relevé que le montant du produit de l'impôt n'avait pas atteint les chiffres escomptés en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

LAUSANNE, 1er. — Dans sa séance de lundi le Grand Conseil vaudois a adopté sans discussion la proposition du Conseil d'Etat d'octroyer aux femmes le droit de vote et d'éligibilité dans les conseils de prud'hommes. Il a alloué à la commune de Lausanne une subvention de 32,500 francs pour la transformation du poste de radiotéléphonie et de télégraphie sans fil du Champ-de-l'Air à Lausanne. Il a restreint l'application de l'élection tacite aux seules élections complémentaires. Il a voté définitivement le budget et la loi d'impôt pour 1926. Il a accordé un crédit de 2,500,000 francs pour le nouveau pénitencier à construire dans la plaine de l'Orbe et des prêts à taux réduits aux viticulteurs dans la gène. Il a entendu le développement d'une interpellation de M. Paul Golay, socialiste sur le refus de l'une des salles du Palais universitaire pour une conférence antimilitariste et les explications de M. Alphonse Dubuis, conseiller d'Etat, chef du département de l'instruction publique. M. Golay a pris acte des explications données tout en se déclarant non satisfait. La session est close.

AVIS TARDIFS

Il est rappelé à MM. les

Anciens Bellettriers
que la séance de réception des candidats a lieu ce soir, mercredi 2 décembre, à l'Amphithéâtre des Lettres (Université).

Ce soir, à 20 h., à la Salle des Conférences
le professeur M^{me} de SURGÈRE
parlera sur la Suggestion, l'Hygiène mentale et l'Education rationnelle. Prix: fr. 1.—, 1.50 et 2.—.

AULA DE L'UNIVERSITÉ
Ce soir, à 20 heures et quart

Projections lumineuses
avec causerie de J.-E. CHABLE
«En Afrique australe et orientale»
Entrée: Fr. 1.65. Location chez le concierge de l'Université.

On vendra demain, sur la place du Marché de la belle palée vidée à 1 fr. 40 la livre, bondelées à 1 fr. 50, blanc 50 c. et autres poissons.
Se recommander. **BROD'T-WIDMER.**
Téléphone 14.15. Ecluse 27.

Ménagères!
On vendra jeudi, sur la place du Marché, au bas No. 2 ombles chevaliers à 1 fr. 30 la liv., filets de bondelées à 1 fr. 30 et palées vidées à 1 fr. 45 la livre.
Tél. 16.59. Se recommander, A. DURRENMATT.

Chaumont Grand Hôtel
60 centimètres de bonne neige poudreuse, 10 degrés de froid.
Luges, skis et bolsleigh à louer
Graissage de skis à chaud.

Etat civil de Neuchâtel
Promesse de mariage
Gaston Rossi-Doria, fonctionnaire du gouvernement, à Rome, et Martha-Marguerite Grassi, à Neuchâtel.

Décès
28. Laure-Sophie Junier, née le 8 avril 1846.
29. Fritz-Gottlieb Burgdorfer, cordonnier, veuf de Rosine-Susanne-Elisabeth Huguenin née Maurer, né le 10 décembre 1846.
Elisa-Bertha née Kleiner, épouse de Edmond Le-segretain, née le 26 juin 1875.
Anne Hipp née Hurli, veuve de Revilly, née le 28 avril 1842.

Finance - Commerce

Bourse de Londres. — Dans la plupart des groupes, les transactions sont peu importantes et offrent peu d'intérêt. Même aux Caoutchouçiers où le volume des affaires est toujours considérable, l'activité s'est ralentie et les cotations subissent peu de modifications.

La cause principale de cette indécision et de cette tendance peu satisfaisante est la situation monétaire. On craint, en effet, que la hausse du taux d'escompte à New-York ne soit suivie d'une avance égale du taux de la Banque d'Angleterre.

Jusqu'à présent, cette augmentation du loyer de l'argent ne s'est pas produite, mais le marché garde néanmoins une impression peu satisfaisante. Les fonds anglais et les valeurs à revenu fixe sont les premiers à en souffrir. La situation politique française exerce une influence défavorable sur le marché des fonds européens.

Les chemins de fer anglais restent déprimés. Les chemins de fer étrangers sont calmes et inchangés. Il n'y a pas d'amélioration au groupe des valeurs industrielles; quelques spécialités, comme Imperial Tobacco, British Celanese et quelques autres, sont toutefois fermes. Les pétroliers sont bien disposés. Les Caoutchouçiers, malgré des ventes pour prises de bénéfices, et un certain ralentissement dans les transactions, restent bien orientés et quelques titres enregistrent encore des avances. Les valeurs minières offrent peu d'intérêt.

Brasserie du Gurten S. A. Wabern-Berne. — Le bénéfice brut réalisé pendant l'exercice closuré le 30 septembre 1925 s'élève à 888,159 francs. La somme disponible après amortissements divers et versements aux réserves, permet de répartir au capital-actions de 1,600,000 francs, un dividende de 8 pour cent, au lieu de 7 pour cent l'an dernier.

De Beers consolidated mines Limited, Kimberley. — Le rapport, pour l'année terminée le 30 juin, fait ressortir un bénéfice brut de 4,236,624 livres contre 3,778,858 livres l'année précédente. En y ajoutant le report antérieur de 407,218 livres, le solde disponible est de 4,708,342 livres. Les dépenses et intérêts, etc., ont absorbé 2,108,194 livres, ce qui laisse 2,600,648 livres. Sur ce montant, l'Income-tax sud-africain absorbe 258,468 livres, le dividende des actions de préférence 800,000 livres et celui des actions de déféré 1,090,514 livres.

Changes. — Cours au 2 décembre 1925 (8 h.) de la Banque Cantonale Neuchâtoise:

Achat	Vente	Achat	Vente
Paris . . . 20.—	20.25	Milan . . .	20 85 21.—
Londres . . 25.11	25.16	Berlin . . .	123.25 123.50
New York . 5.17	5.21	Madrid . . .	73.25 73.75
Bruxelles . 23.40	23.65	Amsterdam	208.55 209.—

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Neuchâtel, du 1^{er} décembre 1925

Les chiffres sensés indiquent les prix faits, m = prix moyen entre l'offre et la demande, d = demande, o = offre.

Actions		Obligations	
Banq. Nationale.	550.—	Etat de Neuch. 5%	99.80m
Soc. de Banque s.	702.50m	» » 4%	92.—
Credit suisse . .	755.—m	» » 8 1/2	84.50 d
Dubied	380.—	Com. d. Neuch. 5%	98.— d
Credit foncier . .	530.—	» » 4%	81.— d
La Neuchâtoise . .	—	» » 3 1/2	86.— d
Papet, Serrières . .	—	» » 3 1/2	90.— d
Cab. él. Cortail 1375.	—	Ch.-de-Fonds 5%	94.— d
» » Lyon	—	» » 4%	86.— d
Tram. Neuch. ord. 375.—	—	» » 3 1/2	90.— d
» » priv.	—	Loolo	5%
Neuch.-Chaux . . .	—	» »	4%
Immun. Chaux . . .	—	» »	3 1/2
» » Sandoz-Trav. . . .	—	» »	3 1/2
» » Salle d. Cone 250.—	—	Créd. f. Neuch. 4%	95.— o
» » Pannaud 480.—	—	Tram. Neuch. 4%	90.— o
Soc. él. P. Girod . . .	—	Ed. Dubuis & C ^e	99.— d
Pât. bois Doux . . .	—	Pât. b. Doux 4%	—
Cim ^e St Sulpice 310.—	—	Pap. Serrière 6%	—

Taux d'escompte: Banque Neuchâtoise, 3 1/2 %.

Bourse de Genève, du 1^{er} décembre 1925

Actions		Obligations	
Bq. Nat. Suisse	542.50m	3% Différé . . .	373.50
Soc. de banq. s.	701.—	3% Féd. 1910 . .	400.— o
Comp. d'Escomp.	501.—	» » » » »	1912.14
Credit Suisse . .	701.—	3% Electricité . .	—
Union fin. genev.	430.—	3% Genev. à lots	103.50
Wiener Bankv. . .	—	4% Genev. 1899	403.—
Ind. genev. gaz	461.50	3% Frib. 1903 . .	381.— m
Gaz Marseille . .	100.—	6% Autrichiens . .	—
Fco Suisse élect.	100.—	5% V. Genev. 1919	83.50
Mines Bor. prior.	470.—	4% Lausanne . .	447.50m
» » ord. 471.50	—	Chem. Foo Suisse	407.50
Gafa. part	348.50	3% Jongne Eclé	375.— d
Chocol. P.-C.-K.	226.—	3 1/2% Jura-Simp.	376.50 d
Nestlé	280.50	5% Bolivia Ray	299.—
Caoutch. S. fin. . .	—	5% Paris Orléans . .	—
Motor Colombus	782.—	5% Cr	

Grand Conseil neuchâtelois

Séance du 1^{er} décembre
Présidence de M. Jules-F. Jacot, président.

Le Conseil s'occupe des motions et postulats. Subventions aux écoles professionnelles. — M. A. Mayor demande l'étude de la réduction des subventions accordées aux écoles professionnelles, qui sont extraordinairement nombreuses chez nous si l'on considère le chiffre de la population et la petite étendue du canton. D'après la loi de 1898, l'Etat ne possède aucun contrôle; il n'y a pas même de commission consultative. Il en est résulté une dispersion anormale de l'enseignement. Ne pourrait-on pas avoir une école de mécanique à Couvet et une d'horlogerie à Fleurier, et faut-il deux écoles de commerce pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds? Ne devrait-on pas augmenter les écoles? Ces questions méritent d'être étudiées par le Conseil d'Etat.

M. H. Favre combat toute réduction de subventions aujourd'hui que les apprentissages se font essentiellement dans les établissements d'instruction professionnelle et qu'ils deviennent de plus en plus rares dans les usines et les maisons de commerce. Les étrangers qui se forment dans nos écoles deviennent non des concurrents de notre industrie mais des éléments fort intéressants pour notre commerce.

M. Borel, conseiller d'Etat, s'oppose au postulat dans la forme où il est présenté. La question des écoles professionnelles a occupé la dernière législature; elle est encore à l'étude au point de vue général de l'utilité de ces écoles et au point de vue spécial de la législation qui les concerne. Cette étude fera l'objet d'un rapport complet dont les motionnaires pourraient se contenter.

M. H. Perret constate que M. Mayor est bien intentionné, mais mal renseigné. Une concentration des écoles de commerce des Montagnes n'amènerait aucune économie. Transporter une partie de l'école de Couvet à Fleurier n'entraînerait non plus aucune diminution de dépense. Loin d'augmenter les écoles, il faudrait pouvoir rendre les apprentissages obligatoires et gratuits; nous avons trop de manoeuvres et pas assez d'ouvriers.

M. A. Studer se rallie à l'interprétation donnée par le Conseil d'Etat à la motion. A Neuchâtel, qui n'est pas une ville industrielle, on s'est rendu compte que la suppression ou seulement la réduction de l'école de mécanique et d'horlogerie serait une calamité pour une partie de la population, celle dont les enfants se verraient empêchés d'embrasser la profession conforme à leurs aptitudes.

Le postulat est écarté par 68 voix contre 15.

Enseignement pédagogique. — M. E. Bourquin recommande la concentration de l'enseignement pédagogique en s'abstenant momentanément de la création d'une quatrième année. Aujourd'hui, il y a trop d'instituteurs et d'institutrices pour les postes disponibles. D'autre part, il y a trop d'écoles normales.

M. Borel, conseiller d'Etat, constate qu'il n'existe pas encore chez nous de législation pédagogique. On s'en est réoccupé, après bien d'autres fois, en 1921 et en 1923, et on a reculé devant le coût, même si l'on opérait la concentration à Neuchâtel, de toutes les écoles, car elle entraînerait le doublement des classes et cela au moment où le nombre des enfants est en diminution. L'amélioration de l'enseignement par la concentration des écoles serait certaine, mais la concentration aboutissant à une dépense plus forte, on ne saurait songer à en arriver là pour le moment.

Après ces explications, la motion est retirée.

Université. — Le Conseil écarte sans discussion, des explications ayant été échangées au cours de la discussion du budget, le postulat Bourquin et consorts visant la concentration des facultés romandes de théologie.

Il repousse de même, à une énorme majorité, le postulat J.-L. Berthoud et consorts sur la réduction des dépenses consacrées à l'institut de géologie.

Loi sur les droits politiques. — M. S. Jeanneret demande l'abrogation des deux derniers ali-

més de l'article 6 de la loi sur les droits politiques. Il s'agit de la privation du droit de vote en matière communale pour quiconque est en retard de deux ans dans le paiement de l'impôt. La question a été soulevée nombre de fois au Grand Conseil.

L'exposé du motionnaire est fort long, mais fait avec soin. M. S. Jeanneret ne voit pas la différence à établir entre les citoyens en retard et ceux dont les partis paient les contributions ou ceux qui font de fausses déclarations au fisc. Il ne comprend pas non plus que les citoyens en retard ne puissent pas voter au communal et le puissent au cantonal. Il estime que, basé sur la loi fédérale de 1920, un recours de droit public contre cette exception aurait des chances d'être admis par le Tribunal fédéral. Il craint que le maintien de la législation actuelle n'éloigne le citoyen de ses devoirs civiques.

M. L. Vaucher n'admet pas la jouissance de droits sans accomplissement de devoirs; il l'admet si peu qu'il serait disposé à étendre la restriction du vote au domaine cantonal. Le contribuable honnête peut, au moyen d'un acompte, recouvrer son droit de vote.

M. H. Favre voudrait voir privés aussi de ce droit ceux qui ne remplissent pas leur devoir fiscal vis-à-vis du pays. Il se rallie donc à la motion Jeanneret.

M. Béguin, président du Conseil d'Etat, recommande au Grand Conseil de s'en tenir au point de vue souvent exprimé et qui a trouvé son expression dans la loi. Il repousse donc la motion, car il n'y a pas de droits sans devoirs.

On annonce un recours de droit public: cela permettra au Tribunal fédéral de se prononcer de nouveau et la loi fédérale de 1920 lui tracera sa route.

Pour le reste, qu'on s'adresse au peuple: il tranchera souverainement et définitivement.

M. P. Graber admet la formule que celui qui a des droits a des devoirs, si l'on traite les fraudeurs comme on traite les hommes en retard dans le paiement des impôts; il l'admet encore si les conséquences de cette formule se traduisaient au cantonal de même qu'au communal. Mais, pour lui, il ne voit dans le maintien de la formule qu'une préoccupation politique. C'est en s'appuyant sur la loi fédérale de 1920 qu'on présenterait un recours de droit public.

M. J. Wenger ne conçoit pas qu'on s'appuie sur la loi de 1920 pour maintenir la restriction alors que cette loi y est contraire.

M. Ch. Perrin ne croit pas que le droit de suffrage soit lié au paiement de l'impôt, qui peut s'acquitter une heure avant le moment du vote. Il serait partisan de l'abrogation de la restriction.

M. Béguin ne redoute aucunement l'interprétation de notre loi à la lumière de la loi fédérale.

M. S. Jeanneret soutient le contraire en citant la loi fédérale sur la saisie infructueuse et la faillite.

M. B. Laberty votera l'abrogation parce qu'il ne comprend pas la restriction au communal seulement.

M. H. Perret voit dans la restriction une loi de classe tant qu'elle ne frappe pas les fraudeurs.

M. J. Juvet estime qu'il y a des hommes qui ne veulent pas payer leur impôt; ceux-ci doivent être frappés.

La motion est prise en considération par 51 voix contre 36.

Assurances sociales. — Une motion Edmond Studer et consorts demande au Grand Conseil de prendre position dans la question des assurances et d'engager le peuple neuchâtelois à accepter, dimanche prochain, l'article constitutionnel sur les assurances sociales.

M. L. Petitpierre-Risler s'associe à cette proposition, ainsi que la majorité du Conseil d'Etat, par l'organe de son président.

Le Grand Conseil accepte la proposition par 81 voix contre 4.

Session close.

POLITIQUE

Les socialistes français contre l'usage parlementaire

PARIS, 1^{er} (Havas). — Le parti socialiste adresse au pays un manifeste rappelant l'attitude du parti depuis les élections de mai 1924, notamment au cours de la dernière crise ministérielle.

Il se déclare prêt à collaborer avec les partis de la démocratie qu'il a aidés et soutenus, mais en ce qui concerne la collaboration gouvernementale, il ne saurait se plier aux usages parlementaires.

Il fait appel à tout le travail national, sous ses formes les plus diverses, pour batailler sans merci.

L'affaire Matteotti

ROME, 1^{er} (Stefani). — La section d'accusation de la cour d'appel de Rome a renvoyé, mardi, devant la cour d'assises de Rome: Dumini, Volpi, Viola, Poveromo et Malacra, inculpés d'assassinat et de complicité dans l'affaire Matteotti.

Tous les autres inculpés sont acquittés; ils ont quitté la prison mardi soir.

Parmi les personnes acquittées, se trouvent M. Cesare Rossi, ancien chef du bureau de presse, Jean Marinelli, ancien administrateur du parti fasciste, Filippelli, journaliste, Thierschwald, sujet autrichien. Le journaliste Naldi, acquitté, était déjà en liberté.

A l'université de Florence

ROME, 1^{er}. — Le professeur Salvemini, de l'université de Florence, avait envoyé de Londres, où il se trouve, une lettre de démission au recteur de l'université, pour être transmise au ministre de l'instruction publique.

La lettre fut publiée par un journal anglais et contenait, affirmant les journaux fascistes, des déclarations non fondées et injurieuses pour le gouvernement national et pour la dignité du corps enseignant des universités italiennes.

Le conseil académique de l'université de Florence protesta contre les affirmations du professeur Salvemini et exprima au ministre sa reconnaissance pour le gouvernement national.

Le ministre de l'instruction publique n'a pas voulu prendre acte de la démission du professeur Salvemini et fit licencier le professeur, celui-ci ne s'étant présenté ni aux examens d'automne, ni à la cérémonie d'ouverture des cours d'hiver.

Expulsion d'indésirables

LONDRES, 1^{er} (Havas). — Cinq Russes ont été expulsés de Glasgow mardi et conduits à Southampton, où ils ont été mis à bord d'un navire en partance pour la Russie.

Les traités de Locarno ont été signés hier

La cérémonie

LONDRES, 1^{er}. — Les traités de Locarno ont été signés au Foreign Office aujourd'hui, à midi. La signature de ces documents consacre définitivement le commencement d'une période de paix en Europe. La signification historique de cet événement a été reconnue par tous ceux qui prennent part à la manifestation de ce jour.

Les délégués étrangers, parmi lesquels les ministres des affaires étrangères de tous les pays intéressés, à l'exception de l'Italie, ont été reçus par M. Austen Chamberlain dans son cabinet. Après un dernier examen des documents à signer, les délégués se rendent dans le Salon Doré. Là, ils prennent place autour d'une table carrée et les formalités de signature commencent sans délai. La salle présente un coup d'œil imposant. Les secrétaires et les autres membres des délégations sont assis devant de petites tables, derrière les chefs de délégations. Des sièges spéciaux sont également réservés à lord Crewe et à lord d'Abernethy, ambassadeurs britanniques à Paris et à Berlin.

Quand tous les délégués ont pris place, M. Chamberlain se lève et lit un message du roi George dont un portrait est suspendu dans la salle. M. Chamberlain dit ensuite: « Sur mandat de S. M. le roi, mon auguste souverain, je vous souhaite la bienvenue dans la capitale de cet empire. S. M. m'a chargé de vous dire avec quel intérêt il a suivi les négociations de Locarno et de vous exprimer sa satisfaction pour leur plein succès. S. M. se félicite de ce que vous ayez choisi sa capitale pour la signature des traités de Locarno. Elle regrette que, par suite du deuil qui a frappé sa famille, la célébration de la signature ne puisse se faire comme elle l'aurait désiré.

Mais son plus grand désir est que ce travail d'entente et de réconciliation soit la base d'une sincère amitié entre nos sept nations et assure la paix de nos peuples. »

Cette adresse de bienvenue a été lue en français, ainsi que le discours de M. Chamberlain dont voici les termes: « Je me permets d'ajouter au message du roi les félicitations du premier ministre et de moi-même pour votre présence ici, à l'occasion de la signature du traité de Locarno et des arrangements complémentaires. Nous regrettons beaucoup que S. E. M. Mussolini n'ait pu venir lui-même signer le traité de Locarno, mais nous sommes heureux de saluer en M. Scialoja, représentant du Royaume d'Italie, un garant au même titre que nous de cette œuvre de pacification. Le gouvernement britannique s'associe pleinement aux vœux que S. M. n'a prié de vous transmettre. La conférence de Locarno ne consolide pas seulement les amitiés existantes, mais crée aussi une base de réconciliation avec l'Allemagne. Messieurs, nous ne nous dissimulons pas qu'il reste encore beaucoup à faire pour que nos espérances se réalisent. Nous rencontrerons encore bien des difficultés, des préventions, des suspensions, mais, pour notre part, nous sommes fermement résolus à poursuivre le travail de pacification dans le même esprit que celui qui a inspiré les négociations de Locarno. Nous avons pris en mains la charrie, nous ne devons pas regarder en arrière. Le gouvernement britannique fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès futur de nos plans, pour oublier la haine et la méfiance du passé et pour préserver les générations futures de la répétition des malheurs et des souffrances de notre temps. »

Après que sir Cecil Hurst eût annoncé que les pouvoirs des délégués étaient vérifiés, on procéda à la signature. Les Allemands ont signé les premiers.

Les délégués de chaque gouvernement ont ensuite pris la parole.

M. Baldwin a également signé le pacte, afin de montrer l'importance qu'il y attache.

Sur proposition de M. Chamberlain, les délégués ont envoyé un télégramme de remerciements à la municipalité de Locarno.

Après la signature

LONDRES, 1^{er} (Reuter). — L'accord de Locarno a été signé, au Foreign Office. Commencé à 12 h. 25, la signature s'est terminée à 12 h. 58.

NOUVELLES DIVERSES

LONDRES, 1^{er} (Havas). — La réception des délégués par le roi, mardi après midi, a eu lieu séparément.

MM. Luther et Stresemann ont été introduits les premiers. M. Briand a été reçu ensuite et, après lui, les autres délégués.

Le roi a gardé chaque délégué auprès de lui une dizaine de minutes. La conversation s'est un peu prolongée avec le président du Conseil français.

Le thé a été ensuite servi aux délégués et aux dignitaires de la cour, à vingt-cinq personnes en tout, mais le roi, en raison du deuil de la cour, n'y assistait pas.

Des distinctions

LONDRES, 1^{er} (Havas). — M. et Mme Chamberlain se sont rendus mardi après midi à 16 heures au palais de Buckingham, afin de recevoir des mains du roi les insignes d'honneur qui viennent de leur être conférés à l'occasion de la signature du pacte de Locarno.

M. Austen Chamberlain a reçu les insignes de chevalier de l'ordre de la Jarretière; il portera désormais le titre de « sir ». Mme Chamberlain a reçu les insignes de dame grand'croix de l'Empire britannique; elle portera le titre de « lady ».

Une rencontre des ministres

LONDRES, 1^{er} (Havas). — MM. Briand et Vandervelde se sont rencontrés mardi soir, à 17 h. 30, au Foreign office, dans le cabinet de sir Austen Chamberlain, avec MM. Luther et Stresemann. La conversation a duré plus d'une heure. Elle a porté spécialement sur l'état actuel du désarmement en Allemagne, à la suite de la dernière note de la Conférence des ambassadeurs, en date du 16 novembre.

Les ministres allemands ont indiqué les mesures déjà prises en vue de hâter la réalisation du problème sur lequel l'accord est intervenu.

De leur côté, les ministres alliés ont souligné les satisfactions apportées en retour au gouvernement allemand: l'évacuation de la zone de Cologne a commencé mardi.

Les représentants du Reich ont fait savoir qu'ils allaient, à bref délai, demander l'entrée de l'Allemagne dans la Société des nations. Une fois admise à Genève, l'Allemagne sera naturellement en droit d'y défendre ses conceptions, notamment en matière de désarmement général.

MM. Briand, Chamberlain et Vandervelde ont soutenu que les satisfactions accordées à l'Allemagne pourront se compléter dans l'avenir par d'autres mesures s'inspirant de la lettre du traité de Versailles et de l'esprit de Locarno.

DERNIERES DÉPÊCHES

La sanction prononcée par la S. d. N.

LONDRES, 2 (Havas). — On mande d'Athènes au « Morning Post »: Une amende de dix millions de levas a été imposée à la Grèce pour avoir envahi le territoire bulgare sans invoquer l'intervention de la Société des nations. En outre, la Grèce devra payer vingt millions de levas à la Bulgarie à titre de dommages-intérêts.

Vers un accord entre les Etats-Unis et la Roumanie au sujet des dettes

WASHINGTON, 2 (Havas). — La mission financière roumaine a accepté les conditions qui lui ont été offertes par la commission américaine des dettes roumaines. Ces propositions seront soumises à l'approbation du président Coolidge.

Le Mexique s'acheminera vers le régime sec

PARIS, 2. (Havas). — On mande de Mexico aux journaux que le président Calles se prépare à présenter une loi destinée à restreindre la vente des vins et spiritueux au Mexique. Cette première loi ne serait, paraît-il, qu'un acheminement vers des lois plus sévères en vue d'obtenir un régime sec dans tout le pays.

Un déraillement meurtrier en Moravie

MÄHRISCH-OSTRAU, 2. (Wolff). — Un grave accident de chemin de fer s'est produit, mardi matin, sur la ligne de Silésie, entre Karwin et Deutschleuten, où une voiture motrice a déraillé lors d'une courbe brusque. Cinq personnes ont été tuées, dont le chef de train et le contrôleur. Deux personnes ont été grièvement blessées et six légèrement atteintes.

COURS DU 2 DÉCEMBRE 1925, à 5 h. 3/4 du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Cours	Paris	Londres	Milan	Bruxelles	New York	Berlin	Vienne	Amsterdam	Madrid	Stockholm	Copenhague	Oslo	Prague
Change	20.00	25.11	20.80	23.40	5.16	123.30	72.95	208.30	73.30	138.10	138.10	105.00	13.30
Demande	20.25	25.16	20.85	23.45	5.21	123.35	73.00	208.35	73.35	138.15	138.15	105.05	13.35
Offre	20.00	25.11	20.80	23.40	5.16	123.30	72.95	208.30	73.30	138.10	138.10	105.00	13.30

Cours des fluctuations

Cours	Paris	Londres	Milan	Bruxelles	New York	Berlin	Vienne	Amsterdam	Madrid	Stockholm	Copenhague	Oslo	Prague
Change	20.00	25.11	20.80	23.40	5.16	123.30	72.95	208.30	73.30	138.10	138.10	105.00	13.30
Demande	20.25	25.16	20.85	23.45	5.21	123.35	73.00	208.35	73.35	138.15	138.15	105.05	13.35
Offre	20.00	25.11	20.80	23.40	5.16	123.30	72.95	208.30	73.30	138.10	138.10	105.00	13.30

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Le Comité de l'Union Commerciale informe ses membres du décès de

Madame Bertha LESEGRETAÏN

mère de leur cher collègue et ami Monsieur Jules Lesegretrain, membre actif.

L'incinération a eu lieu mardi 1^{er} décembre, à 15 heures.

Le Comité.

IMPRIMERIE CENTRALE

et de la

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S. A.

Monsieur Alfred de Meuron; Mademoiselle Alix de Meuron; Monsieur Frédéric de Meuron et ses enfants; Monsieur le docteur et Madame Charles de Meuron et leurs enfants; Mademoiselle Cécile de Meuron, les enfants et petits-enfants de feu Monsieur et Madame Robert de Meuron; Monsieur et Madame Robert de Meuron, leurs enfants et petits-enfants; Monsieur Berthold d'Erlach et ses enfants; les fils de feu Monsieur et Madame Hermann de Gonzenbach; Monsieur et Madame Pierre de Meuron, et les familles de Meuron, Zastrow, Terrissa, DuPasquier, de Pourtalès, de Montmolin, de Watteville, et de Tscharner, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Edouard de MEURON-d'ERLACH

leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, que Dieu a ramené à Lui le 30 novembre, dans sa 96^{me} année, à Gerzensee (Berne).

Psaume 94, 22.

L'ensevelissement aura lieu à Gerzensee, le 3 décembre 1925.

Les amis et connaissances de

Mademoiselle Laure JEANRICHARD

sont informés de son décès survenu à Pesex, le 1^{er} décembre 1925, à l'âge de 71 ans.

L'Éternel est mon Berger.

L'enterrement aura lieu sans suite.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Edouard Schmidt, à Kalisz (Pologne);

Mademoiselle Lucie Schmidt, à Neuchâtel; ainsi que les familles alliées; Mademoiselle Gabrielle Tapernoux, à Bruxelles,

ont la douleur d'informer leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée fille, sœur, parente et amie,

Mademoiselle Ira SCHMIDT

enlevée subitement à leur affection, à Bruxelles, le 26 novembre, dans sa 27^{me} année.

Kalisz, rue Babina 13.

Neuchâtel, Port-Roulat 48.

Bruxelles, place Morichar 11.

Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et moi, je vous donnerai le repos.

Dieu est amour.

L'ensevelissement a eu lieu à Bruxelles, le lundi 30 novembre.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Julien Maire et leurs enfants: Monsieur Ferdinand Maire et sa fiancée, Mademoiselle Kleu; Mademoiselle Yvonne Maire, Messieurs Edmond et René Maire; Monsieur Georges Egger, à Orlikon, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mademoiselle Germaine MAIRE

leur chère fille, sœur, fiancée, nièce et cousine, survenue le 30 novembre, dans sa 23^{me} année, après une longue maladie, supportée avec courage.

Neuchâtel (Sablons 28), le 30 novembre 1925.

Elle est au ciel et dans nos cœurs.

L'enterrement, sans suite, aura lieu mercredi 2 décembre, à 15 heures.

Il ne sera envoyé des faire part qu'au dehors.

Maison GILBERT

GRAND CHOIX DE CERCUEILS

Tél. 8.95 Rue des Poteaux

Bulletin météorologique - Décembre 1925

Hauteur du baromètre réduite à zéro

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Date	Temp. deg. cent.	Baromètre	Eau tomb.	Vt dominant	État du ciel	
	Moy-Mini-Maxi	mm	mm	Dir.	Force	

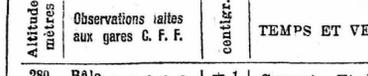
1 24 0.0 3.4 714.2 6.6 S.-O. fort couv.

1^{er} décembre. Pluie pendant la nuit et neige intermittente mêlée de pluie fine à partir de 15 h. 2. 7 h. 1/2: Temp.: -0.4 Vent: O. Ciel: couv.

Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719.5 mm.

Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.

Nov.-Déc.	27	28	29	30	1	2
-----------	----	----	----	----	---	---



Niveau du lac: 2 décembre, 429.16.

Temps probable pour aujourd'hui

Nuageux avec éclaircies. Quelques précipitations.

Bulletin météor. des C. F. F. 2 décembre à 7 h.

Altitude	Observations faites	cont.	TEMPS ET VENT
mètres	aux gares C. F. F.	centigr.	

240	Bâle	+1	Convert. Vt. d'O.
583	Berne	+1	Neige. Calme.
1547	Coire	+2	Neige. Calme.
1551	Davos	+2	Neige. Calme.
632	Fribourg	+0	Neige. Calme.
494	Genève	+2	Convert. Calme.
475	Glarus	+0	Neige. Calme.
1109	Göschenen	+4	Neige. Calme.
566	Interlaken	+1	Convert. Calme.
450	Lausanne	+3	Convert. Calme.
473	Lucerne	+1	Neige. Calme.
276	Langnau</		